



CONTRAT DE RIVIÈRE Dordogne Atlantique

Ensemble, vivons la rivière



DOSSIER DEFINITIF

Rapport

janvier 2008

Commission de planification - 12 février 2008

Document réalisé par EPIDOR - 2008 - Photographies A.Bordes

Dossier définitif du contrat de rivière Dordogne Atlantique

Rédacteur :
EPIDOR

EPIDOR – Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne
Commission Planification, le 12 février 2008



Préambule

Le contrat de rivière Dordogne Atlantique est un projet **unique** et ce à différents égards.

Tout d'abord, et avec un programme d'actions de près de 70 millions d'euro, le projet se veut **ambitieux**. Après plusieurs années de délaissement, le chantier de la restauration et de la valorisation de notre belle Dordogne est en effet très vaste. Si plusieurs objectifs sont affichés dans ce document, le comité de rivière s'attachera plus particulièrement à résoudre les problèmes suivants :

- Assurer la libre circulation des poissons migrateurs,
- Stopper la disparition des zones humides,
- Restaurer les berges et le lit de la rivière,
- Réduire les pollutions agricoles (phytosanitaires et effluents vinicoles),
- Développer un tourisme respectueux de l'environnement.

Ensuite, c'est un contrat qui veut aider à ce que la rivière Dordogne redevienne un moteur du développement du territoire. Cette caractéristique s'affirme par l'adjonction, aux volets environnementaux classiques, d'un volet D « développement touristique », unique en France dans ce type de procédure. De plus, les actions identifiées sur les thèmes des zones humides, des phytosanitaires ou encore des effluents vinicoles se veulent innovantes. Pour ces raisons et parce que le contrat de rivière porte sur une rivière dont la notoriété est internationale, il est considéré par l'ensemble des partenaires comme un projet **pilote**.

Enfin, ce projet se veut **mobilisateur**. Pour atteindre ces objectifs, sur un vaste territoire recoupant 102 communes et deux départements, le contrat de rivière devra compter sur la participation et l'implication de tous. Il privilégiera donc la réalisation d'actions à fort effet levier et s'appuiera sur une animation importante qui veillera à :

- Sensibiliser le plus grand nombre sur la base des connaissances acquises,
- Former/informer les décideurs publics sur les problématiques et les conseiller sur les actions à engager pour les résoudre,
- Valoriser les expériences et actions exemplaires et innovantes,
- Accompagner les différents maîtres d'ouvrages dans la réalisation de leurs projets,
- Mobiliser les parties prenantes et veiller à l'expression équilibrée de chacune,
- Rechercher et susciter de nouveaux partenariats techniques et financiers pour avancer sur les sujets difficiles,
- Entretenir la dynamique sur le territoire,
- Evaluer en continu les besoins et les attentes du territoire afin de réorienter ou d'affiner les actions en matière d'information, de communication, de sensibilisation et d'expression.

Pendant les cinq années de sa vie, le contrat de rivière sera un élément moteur au service du territoire. Mais, il faut garder à l'esprit que le contrat de rivière n'est qu'une étape dans un long processus qui doit mener à une réconciliation durable entre les hommes et leur rivière, qui devra se poursuivre au-delà de 2012, éventuellement par la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE).



Sommaire

PREAMBULE	3
SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	9
RAPPEL CHRONOLOGIQUE DE LA DEMARCHE	10
LES DOCUMENTS STRUCTURANTS DE LA POLITIQUE DE L'EAU	11
1- LA DCE ET LE PDM	11
2 - LE SDAGE	14
3 - LES SAGE	14
4 - LA CHARTE DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE	15
5 - PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES D' ACTIONS REALISES OU EN COURS SUR LE BASSIN DE LA DORDOGNE	15
CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE	17
1 – TERRITOIRE DU CONTRAT DE RIVIERE	17
2 – DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	17
2.1 – GEOLOGIE	17
2.2 – HYDROGEOLOGIE, HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE	18
2.3 – L'OCCUPATION DES SOLS	21
2.4 - LES MILIEUX AQUATIQUES ET PERI-AQUATIQUES	22
2.5 - LA FAUNE ET LA FLORE	26
2.6 - LES USAGES	28
2.7 - LA QUALITE DES EAUX	34
2.8 - LES INONDATIONS	38
3. DIAGNOSTIC DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	39
3.1- LE TOURISME FLUVIAL	39
3.2 - ANALYSE CONCURRENTIELLE	40
3.3 - ANALYSE DE LA ZONE D'ETUDE	42
3.4 - DEFINITION DES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	44
LES ETUDES PREALABLES	46
1- ETUDES PREALABLES IDENTIFIEES DANS LE DOSSIER SOMMAIRE	46
2 – SYNTHESE DES ETUDES PREALABLES	47
2.1 – ETUDE DE DEFINITION D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA QUALITE DES EAUX	47
2.2 – ETUDE DE DEFINITION D'UN PROGRAMME DE GESTION DES ZONES HUMIDES	48
2.3 – ETUDE DE L'ETAT DE FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PALUS ET DE LEUR MODE DE GESTION	49
2.4 – ETUDE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA BASSE VALLEE DE LA DORDOGNE	50
PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU STB	51

ENJEUX ET STRATEGIES D’ACTIONS	53
1 – PERIMETRE D’INTERVENTION DU CONTRAT DE RIVIERE	53
2 – STRATEGIES D’ACTIONS	53
2.1 - VOLET A : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX	54
2.2 – VOLET B : PRESERVER LES MILIEUX, PROTEGER LES ESPECES, GERER LA RESSOURCE	56
2.3 - VOLET C : ANIMER, COMMUNIQUER ET SENSIBILISER	59
2.4 - VOLET D : DEVELOPPER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE	59
RECAPITULATIF DU PROGRAMME	64
1 - PAR VOLET	64
2 – PAR PARTENAIRES	66

Liste des figures

FIGURE 1 : COMMUNAUTES DE COMMUNES DU BASSIN DE LA DORDOGNE ATLANTIQUE	17
FIGURE 2 : GEOLOGIE SIMPLIFIEE DU BASSIN DE LA DORDOGNE ATLANTIQUE	18
FIGURE 3 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BASSIN DE LA DORDOGNE ATLANTIQUE	19
FIGURE 4 : INONDATIONS ET GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	20
FIGURE 5 : OCCUPATION DU SOL SIMPLIFIEE DU BASSIN DE LA DORDOGNE ATLANTIQUE	21
FIGURE 6 : OCCUPATION DES SOLS DU BASSIN DE LA DORDOGNE ATLANTIQUE	22
FIGURE 7 : CLAIRIERE HUMIDE A CAREX	22
FIGURE 8 : CARTOGRAPHIE SIMPLIFIEE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN DE LA DORDOGNE ATLANTIQUE	23
FIGURE 9 : 3 SCHEMAS DE GESTION DES BERGES ET DU LIT DE LA RIVIERE ET 5 TECHNICIENS DE RIVIERE EN PLACE	24
FIGURE 10 : PRINCIPALES ZONES DE REPRODUCTION ET OBSTACLES DE LA DORDOGNE ATLANTIQUE	26
FIGURE 11 : CARTOGRAPHIE SIMPLIFIEE DES ZONES DE PRESSIONS INDUSTRIELLES ET DOMESTIQUES	30
FIGURE 12 : PERIMETRE ET THEMATIQUES DU CONTRAT DE RIVIERE	53

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ETAT DES LIEUX DCE - 2003	11
TABLEAU 2 : CORRESPONDANCE ENTRE LE PDM ET LE CONTRAT DE RIVIERE POUR LES UHR DORDOGNE AVAL ET DORDOGNE ATLANTIQUE	13
TABLEAU 3: INSTALLATIONS HYDROELECTRIQUES DE LA DORDOGNE ATLANTIQUE	30
TABLEAU 4 : UNITES DE TRAITEMENT DE LA DORDOGNE ATLANTIQUE	31
TABLEAU 5 : LISTE DES COLLECTIVITES COUVERTES PAR UN SPANC	32
TABLEAU 6 : STATIONS DE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES DE LA DORDOGNE ATLANTIQUE	35
TABLEAU 7 : SYNTHESE DES OBJECTIFS PAR MASSES D'EAUX SUPERFICIELLES	37
TABLEAU 8 : LISTE DES ETUDES PREALABLES DU CONTRAT DE RIVIERE	46
TABLEAU 9 : BILAN FINANCIER DES ETUDES PREALABLES	46
TABLEAU 10 : RECAPITULATIF VOLET A : AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU	64
TABLEAU 11 : RECAPITULATIF VOLET B : PRESERVER LES MILIEUX, PROTEGER LES ESPECES, GERER LA RESSOURCE	64
TABLEAU 12 : RECAPITULATIF VOLET C : ANIMER, COMMUNIQUER, SENSIBILISER	65
TABLEAU 13 : RECAPITULATIF VOLET D : DEVELOPPER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE	65
TABLEAU 14 : RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES VOLETS	65
TABLEAU 15 : PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES	66
TABLEAU 16 : PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGENCE DE L'EAU	67
TABLEAU 17 : PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL REGIONAL DE L'AQUITAINE	68
TABLEAU 18 : PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL DE LA DORDOGNE	69
TABLEAU 19 : PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE	70



Introduction

Le projet de contrat de rivière Dordogne Atlantique est né d'une volonté forte des élus du Pays du Grand Bergeracois et du Pays du Libournais de restaurer et de valoriser la Dordogne. Dans cette démarche, ils ont sollicité l'établissement public EPIDOR pour assurer l'animation du contrat de rivière.

Le contrat de rivière Dordogne Atlantique, qui s'étend sur 180 km de rivière, de Limeuil à Ambès, présente plusieurs spécificités :

- Tout d'abord, son périmètre, qui lui confère les caractéristiques de « vallée » et non de « bassin »,
- Ensuite, son programme qui inclut, à la demande des élus, un volet D « développement et mise en valeur du territoire » qui, adossé aux actions des volets A, B et C orientés vers des objectifs environnementaux, justifie plus encore l'intérêt d'un contrat de rivière et renforce les perspectives de succès.

Le dossier sommaire de candidature, agréé le 28 janvier 2005 par le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour Garonne, identifie les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité de l'eau,
- Préserver le lit, les milieux naturels et restaurer les berges,
- Protéger les espèces,
- Assurer une gestion concertée de la ressource,
- Mettre en valeur le patrimoine culturel et les paysages,
- Encourager un tourisme respectueux de l'environnement

Le présent dossier est le dossier définitif qui identifie les actions à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de rivière afin d'atteindre les objectifs poursuivis. Il a été réalisé sur la base des documents cadre de gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Dordogne mais également à partir de l'analyse des résultats des études préalables.

Après un rapide rappel des principaux éléments de diagnostic, la stratégie d'actions proposée dans le cadre du contrat est exposée. Elle justifie les fiches « actions » rassemblées dans un second tome.

Rappel chronologique de la démarche

- 2001-2003** Premières réflexions sur la nécessité de mettre en place un outil de gestion de la Dordogne Atlantique. Les Pays du Grand Bergeracois et du Libournais s'associent à EPIDOR pour monter un dossier sommaire de candidature. Le périmètre proposé concerne l'axe Dordogne, de Limeuil au Bec d'Ambès.
- 3 novembre 2004** Le dossier sommaire est présenté à la commission de planification du comité de bassin Adour Garonne et reçoit un avis défavorable.
- 28 janvier 2005** Second passage devant la Commission Planification du Comité de Bassin Adour Garonne et agrément du dossier sommaire de candidature.
- 10 février 2006** Le comité de rivière Dordogne Atlantique est mis en place. La présidence est donnée à Monsieur Robert PROVAIN, Vice Président du Pays du Libournais et Maire de Sainte Foy La Grande, et la Vice présidence à Monsieur Serge FOURCAUD, Vice Président du Conseil Général de la Dordogne, Président du Pays du Grand Bergeracois, Président de la Communauté de communes Montaigne en Montravel et Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières.
- 12 avril 2006** Première réunion du bureau du comité de rivière.
- Été 2006** Lancement des études préalables identifiées dans le dossier sommaire.
- 1er décembre 2006** Deuxième réunion du bureau du comité de rivière.
- mars 2007** Rendu des études préalables.
- 23 mars 2007** Réunion du bureau et du comité de rivière.
- mars – août 2007** Elaboration du programme d'actions avec les partenaires techniques et financiers à partir des connaissances du territoire et des conclusions des études préalables.
- 27 septembre 2007** Validation du dossier définitif par le comité de rivière
- 3 décembre 2007** Avis favorable du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur l'avant projet de document contractuel.
- 12 février 2008** Présentation du dossier définitif devant la commission de planification du comité de bassin Adour Garonne.

Les documents structurants de la politique de l'eau

1- La DCE et le PDM

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) adoptée le 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Ces objectifs peuvent se résumer ainsi :

- Atteindre d'ici 2015 le « bon état » pour tous les milieux aquatiques naturels, ou le « bon potentiel » dans les milieux fortement artificialisés,
- Préserver, restaurer et ne pas dégrader les écosystèmes aquatiques,
- Réduire les rejets de substances dangereuses et supprimer les rejets des substances les plus polluantes,
- Respecter les objectifs à atteindre provenant de Directives sectorielles (ex : eaux résiduaires urbaines, Natura 2000, ...).

La première étape de la mise en place de la DCE a consisté à réaliser un état des lieux des milieux aquatiques. Sur le territoire du contrat de rivière, les principaux problèmes relevés concernent surtout les affluents, en relation notamment avec l'activité agricole et viticole, mais aussi dans certains cas, à cause d'insuffisances en matière d'assainissement domestique. La pression de prélèvement, pour l'irrigation ou pour l'eau potable, apparaît aussi problématique sur certains affluents.

Dans le cadre de cet état des lieux, le réseau hydrographique français a été divisé en « masses d'eau » (tronçons de cours d'eau), unités d'analyse qui permettront d'évaluer l'atteinte ou non des objectifs fixés par la DCE. Ainsi la Dordogne Atlantique est découpée en 3 masses d'eau :

- la Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Caudeau
- la Dordogne du confluent du Caudeau au confluent de la Lidoire (à Castillon-la-Bataille)
- la Dordogne en aval du confluent de la Lidoire.

Il faut noter que 8 des principaux affluents de la Dordogne Atlantique sont également désignés comme « masses d'eau ».

<u>Masses d'eau « cours d'eau » proposées en fortement modifiées</u>	<u>Masses d'eau « cours d'eau » en RNABE en 2015</u>	<u>Masses d'eau de transition en RNABE en 2015</u>	<u>Masses d'eau « cours d'eau » en Bon Etat 2015</u>
Le Moron amont, Le Moron aval, le Caudeau aval, La Barbanne, La Couze	La Dordogne, La Virvée, Le Gestas, La Lidoire, Le Caudeau amont, La Louyre,	La Dordogne	L'Engranne, Le Barailler

Tableau 1 : Synthèse des résultats de l'état des lieux DCE - 2003

Enjeux et secteurs prioritaires identifiés dans l'état des lieux du territoire

Enjeux

- Les loisirs aquatiques et la qualité des eaux : bactériologie en rivière.
- La réduction des derniers foyers de pollution.
- La réduction des rejets industriels et des pressions diffuses d'origine viticole.
- La préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux et des habitats piscicoles, sur l'axe Dordogne (axe bleu, zones de frayères), mais également sur les sites NATURA 2000, ou sur les affluents (en particulier pour l'anguille).
- La réduction de l'impact des éclusées avec entre autre l'information sur la gestion des débits pour les usages de loisirs ou la pêche professionnelle.
- La gestion de la ressource en eau, l'équilibre des prélèvements sur les affluents fragiles à l'étiage, et le lancement de la procédure PGE sur le bassin Dordogne – Vézère.
- La recherche d'une cohérence globale en matière de dynamique fluviale et d'aménagement de la vallée (crues morphogènes, inondations, gestion des berges et des atterrissements,...).

Secteurs prioritaires

- Pollutions organiques, azotées, phosphorées, toxiques :
 - Bergerac (Dordogne à l'amont de la Lidoire : organiques et toxiques),
 - Toxiques industriels ou viticoles et nitrates d'origine agricole sur les petits affluents fragiles à l'étiage (le Moron, la Vayres, la Barbanne).
- Fonctionnalité des milieux
 - Amélioration des connaissances et stratégies de gestion pour l'axe Dordogne (lit mineur et espace de mobilité ; crues morphogènes et inondations ; gestion des annexes fluviales, des berges, des atterrissements).
 - Amélioration de la franchissabilité des trois barrages de l'axe Dordogne (montaison et dévalaison).
- Migrateurs
 - Identification des affluents prioritaires pour la sauvegarde de l'anguille, et restauration des milieux.
- Artificialisation des masses d'eau de transition :
 - L'axe Dordogne et l'Isle aval sous influence des marées
- Gestion équilibrée de la ressource en eau
 - Sur les petits affluents fragiles à l'étiage.
 - Sur l'axe Dordogne en lien avec les chaînes d'ouvrages du haut bassin.

Le Programme De Mesures (P.D.M)

La DCE demande la mise en place de documents listant les mesures visant l'atteinte du bon état ou du bon potentiel. L'Etat français a souhaité, dans la transcription en droit français de cette directive, que les SDAGE prennent en compte les objectifs de la DCE et qu'à ce titre ils soient accompagnés d'un Programme de Mesures, document définissant, à l'échelle de chaque bassin, les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs définis dans le SDAGE et répondant aux enjeux de la DCE, mais également aux enjeux zones humides, milieux naturels, gestion quantitative, inondations,

Les mesures sont des actions concrètes assorties d'un échéancier et d'une évaluation financière. Elles peuvent être de nature réglementaire, économique, fiscale, contractuelle, etc. Sont distinguées :

- les mesures de base, qui sont les dispositions minimales à respecter, à commencer par l'application de la législation communautaire (11 directives concernées) et nationale en vigueur pour la protection de l'eau ;
- les mesures complémentaires, qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux de la directive cadre.

PROGRAMME DE MESURES	CONTRAT DE RIVIERE DORDOGNE ATLANTIQUE	
ENJEUX	ENJEUX	ACTIONS
Gestion des eaux en période d'étiage pour répondre aux besoins socio-économiques dans le respect du bon état des eaux	Gestion de la ressource en eau	Dynamiser la mise en œuvre du PGE Dordogne-Vézère – (B9)
Gestion patrimoniale des eaux souterraines	La structure porteuse du SAGE Nappes profondes sera associée aux réflexions portées dans le cadre du contrat et l'animatrice se tiendra informée de l'avancement du SAGE pour assurer l'articulation entre les deux outils	
Organisation et moyens des acteurs de l'eau pour répondre aux objectifs de la DCE et à leurs priorités	Mise en œuvre du contrat de rivière Dordogne Atlantique	
Pour une gestion des aménagements hydroélectriques qui contribue au bon potentiel des eaux	Protéger les espèces et préserver les milieux	Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs (B7)
		Entretien des berges et du lit de la rivière (B1, B2, B3)
Préserver les ressources en eau nécessaires à l'alimentation en eau potable	Améliorer la qualité des eaux	Actions de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires (A1, A2, A3)
Réduction de la pollution par les nitrates	Cet enjeu ne concerne pas le territoire. En effet, ce dernier ne comporte aucune zone vulnérable et aucun diagnostic (DCE, PDM) ne soulève cette problématique.	
Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	Améliorer la qualité des eaux	Evaluer la contamination des eaux par les produits phytosanitaires (A1)
		Sensibilisation du milieu agricole à la lutte contre les pollutions aux phytosanitaires (A2)
		Plans de désherbage des collectivités (A3)
Réduction et suppression des substances toxiques d'origine urbaine et industrielle	Améliorer la qualité des eaux	Amélioration du traitement des rejets industriels (A10)
Restauration des fonctionnalités naturelles des zones humides, rivières et lacs	Préserver les milieux	Protection des zones humides (B5)
		Organisation de la gestion en zones de palus (B6)
		Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs (B7)
		Entretien des berges et du lit (B1, B2, B3)
Restauration et préservation des eaux pour les loisirs aquatiques hors littoral	Améliorer la qualité des eaux	Equiper les stations situées à proximité des zones de baignade de traitements tertiaires (A8)
		Amélioration du suivi de la qualité bactériologique des eaux de la Dordogne (A9)
		Création ou réhabilitation des réseaux de collecte et de transport des eaux usées (A7)
		Mise en place ou réhabilitation des systèmes de traitement des eaux usées (A6)

Tableau 2 : correspondance entre le PDM et le contrat de rivière pour les UHR Dordogne aval et Dordogne Atlantique

2 - Le SDAGE

Le SDAGE Adour Garonne, approuvé par l'Etat et adopté en 1996, constitue le document de référence fondamental du bassin pour mettre en œuvre la politique de l'eau, notamment pour la préparation des SAGE - schémas d'aménagement et de gestion des eaux - dans les sous bassins.

Le SDAGE se traduit par un ensemble de mesures définissant - à l'échelle du bassin Adour Garonne - les objectifs, les règles collectives et les actions prioritaires pour l'eau et les milieux.

Les priorités du SDAGE Adour Garonne consistent à :

- Focaliser l'effort de dépollution sur les programmes prioritaires,
- Restaurer les débits d'étiage sur les rivières les plus déficitaires,
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et littoraux remarquables, ouvrir les cours d'eau aux poissons grands migrateurs,
- Remettre et maintenir les rivières en bon état de fonctionner,
- Sauvegarder la qualité des aquifères d'eau douce nécessaires à l'alimentation humaine,
- Délimiter et faire connaître largement les zones soumises au risque d'inondation,
- Instaurer la gestion équilibrée et globale par bassin versant et par système aquifère,
- Organiser la diffusion et la mise en œuvre du SDAGE 2010.

Actuellement en révision, pour prendre en compte les objectifs de la directive cadre européenne (DCE), les nouvelles orientations pour le futur SDAGE (2009) sont :

- Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance,
- Réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques,
- Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux superficiels et souterrains pour atteindre le bon état,
- Obtenir une eau de qualité pour assurer les activités et usages qui y sont liés,
- Gérer la rareté de l'eau et prévenir les inondations,
- Promouvoir une approche territoriale.

3 - Les SAGE

Le périmètre du contrat de rivière Dordogne Atlantique chevauche sur sa partie aval deux autres outils : le SAGE Estuaire de la Gironde et le SAGE Nappes profondes de Gironde., **Le SAGE est doté d'une portée juridique : le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.**

Le SAGE Estuaire de la Gironde et des milieux associés est porté par le SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde). Ce SAGE est actuellement en phase d'élaboration. L'état des lieux et le diagnostic ont été validés par la CLE en 2007. Plusieurs enjeux y ont été identifiés : améliorer de la qualité des eaux et des écosystèmes, améliorer la sécurité des biens et des personnes et gérer durablement les milieux naturels.

Le SAGE Nappes profondes de Gironde est porté par le SMEGREG (Syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde). Il a été approuvé par un arrêté préfectoral du 25 novembre 2003. Le SAGE concerne les nappes d'eau du Crétacé, de l'Eocène, de l'Oligocène et du Miocène. Les enjeux qui y sont identifiés portent sur la protection qualitative et quantitative de ces ressources. Pour cela, le SAGE a fixé plusieurs objectifs notamment gérer les prélèvements et les ouvrages, maîtriser la consommation en eau (économies d'eau), rechercher des ressources de substitution ou encore proposer des mesures d'accompagnement économique.

Il conviendra donc de travailler en étroite concertation avec les structures porteuses de ces deux outils en les associant aux comités de rivière ainsi qu'aux différents groupes de travail ou commissions, ... qui seront instaurés dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivière Dordogne Atlantique.

Sur le bassin de la Dordogne, d'autres projets de SAGE pourraient émerger dans les prochaines années, notamment sur des territoires, éventuellement élargis, comme la haute Dordogne ou le Céou, sur lesquels une dynamique a été lancée et dont les contrats de rivière arrivent à échéance prochainement.

4 - La Charte de la Vallée de la Dordogne

En 1992, 150 « acteurs de la vallée » ont été réunis par EPIDOR. Leurs débats ont abouti sur 370 consensus, constituant la Charte de la vallée de la Dordogne. Ce document identifie et classe les problèmes à traiter à l'échelle de la vallée et sert de fondement à la politique de gestion du bassin de la Dordogne depuis son adoption. Les thématiques abordées concernent la sociologie de la vallée, l'agriculture, l'hydroélectricité, les granulats, l'industrie, les loisirs nautiques, le tourisme rural, l'urbanisation, la pêche, la chasse, l'aménagement des rivières, les risques, la pédagogie de l'environnement ou encore l'économie.

En 2001, les états généraux de la Dordogne, organisés à Libourne, ont permis de faire le point sur la mise en œuvre de la charte, de débattre de la pertinence qu'ont encore aujourd'hui les différents consensus, de dégager les nouvelles priorités et les perspectives pour les années à venir.

5 - Plans, schémas et programmes d'actions réalisés ou en cours sur le bassin de la Dordogne

Le bassin de la Dordogne fait l'objet de nombreuses réflexions, études, ... sur différentes thématiques dont les orientations devront nécessairement être prises en compte dans la mise en œuvre du contrat de rivière.

Gestion quantitative et partage de la ressource

Le Plan de Gestion d'Etiage (PGE) Dordogne Vézère : en cours d'élaboration, ce document a pour objectif la définition d'un mode de gestion permettant le rééquilibrage de la ressource en eau entre les différents usages ou territoires et garantissant la préservation d'écosystèmes aquatiques fonctionnels.

Inondations, palus

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Dordogne s'appuie sur l'analyse des phénomènes qui contribuent au développement des crues puis des inondations. Sur cette base, il propose

une analyse des enjeux et un programme d'actions qui suit les axes suivants : développer la culture du risque inondation et accompagner les collectivités, réduire l'aléa inondation, réduire la vulnérabilité et renforcer la prévision et l'alerte.

Eclusées

L'Agence de l'Eau a initié un défi territorial pour la réduction de l'impact des éclusées. Il s'agit d'un programme expérimental visant à soutenir financièrement des actions de démodulation, d'aménagements de sites, d'études et d'information. Ce défi s'est achevé en 2007, laissant une grande incertitude à court et moyen terme sur le traitement de cette problématique.

Paysage, tourisme

Le Plan Paysage, réalisé sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR en 1995, a permis de caractériser les paysages de la vallée en individualisant des unités et sous-unités paysagères et d'en réaliser une analyse prospective. Dans un deuxième temps, l'étude a conduit à l'élaboration des grands principes d'une politique paysagère et à l'identification des actions qui en découlaient.

**Berges,
atterrissements,
annexes
hydrauliques,
espèces
envahissantes**

Les Schémas de gestion des berges : Les trois schémas (Mauzac-Bergerac, Bergerac-Sainte-Terre et Sainte-Terre-Ambès), réalisés par le bureau d'études BIOTEC et couvrant l'ensemble de l'axe Dordogne Atlantique, établissent des règles précises et communes d'intervention en terme d'entretien et de restauration des formations végétales riveraines sur tout le linéaire et vont jusqu'à l'élaboration de fiches action par tronçon homogène et par maître d'ouvrage.

Migrateurs

Le plan de gestion des poissons migrateurs, élaboré par le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), prévoit une mise en œuvre à l'échelle du bassin de la Dordogne.

Caractéristiques générales du territoire

La présente partie du rapport expose les caractéristiques de la Dordogne Atlantique. Elle se base sur le diagnostic du dossier sommaire de candidature du contrat de rivière ainsi que sur les études préalables et les documents cadre du territoire.

1 – Territoire du contrat de rivière

Le Contrat de rivière Dordogne atlantique concerne l'axe « Dordogne » entre Limeuil et le Bec d'Ambès, ce qui correspond à un linéaire de 180 km. La superficie de la vallée représente environ 730 km², avec une largeur variant entre 2 km et 11 km.

La basse Dordogne naît de la confluence de la Vézère (bassin versant de 3 700 km²) et de la Dordogne amont (bassin versant de 9 600 km²).

L'axe Dordogne atlantique concerne 102 communes, 18 communautés de communes, 4 Pays (Pays du Grand Bergeracois, Pays du Libournais, Pays de la Haute-Gironde et Pays du Cœur de l'entre deux mers), 2 départements (Gironde et Dordogne) et 1 région (l'Aquitaine). Cela représente un territoire d'environ 700 km² regroupant 178 000 habitants.



2 – Diagnostic environnemental

2.1 – Géologie

Le contexte géologique de la Basse Vallée de la Dordogne est marqué à l'amont par les calcaires tendres du Crétacé (Ere secondaire) parfois recouverts de placages argilo-siliceux datant du Tertiaire. Le reste du territoire de la Dordogne Atlantique (à l'aval de Mouleydier) est formé par les dépôts tertiaires marins ou lacustres, où la vallée est remblayée par des alluvions quaternaires.

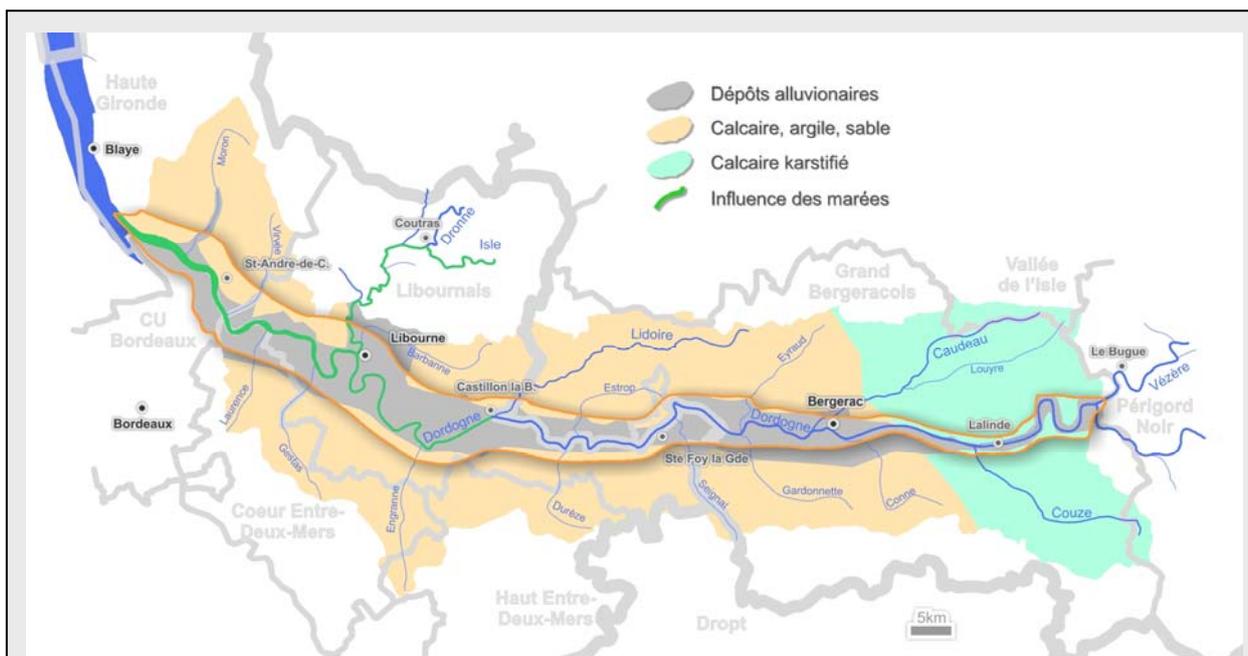


Figure 2 : Géologie simplifiée du bassin de la Dordogne Atlantique

2.2 – Hydrogéologie, hydrographie et hydrologie

HYDROGEOLOGIE

Les ressources en eau souterraine sont bien présentes sur le territoire de la Dordogne Atlantique (Nappes de l'éocène et du crétacé). Différentes formations aquifères peuvent être distinguées :

- Les formations molassiques de la Dordogne notamment au Sud de Bergerac (sables, argiles, grès, marnes, calcaires lacustres),
- Les calcaires, grès et sables du Crétacé,
- Les calcaires de l'entre-deux mers,
- Les formations alluviales de la Dordogne.

Les formations alluviales de la Dordogne constituent un important réservoir aquifère subordonné à la rivière. Les relations entre la nappe et la rivière sont variées et complexes : nappe perchée au-dessus de la rivière à l'Est de Bergerac, rivière en relation directe avec la nappe ou plus ou moins isolée par les argiles flandriennes (partie aval), impact des marées.... Cet aquifère est largement exploité pour l'irrigation des terres agricoles et la production d'eau destinée à la consommation humaine.

HYDROGRAPHIE

La rivière est régulièrement alimentée par de petits affluents qui drainent les plateaux bordant la vallée. Les principaux sont d'amont en aval :

- en rive gauche la Couze, la Conne, la Gardonnette, le Seignal, la Gravouse, la Soulège, la Durèze, l'Escouach, la Gamage, l'Engranne, la Rouille, la Souloire, le Gestas, le Canterane, la Laurence,
- en rive droite, le Caudeau, l'Eyraud, l'Estrop, la Lidoire, le Rieuvert, le Langranne, la Virvée, le Moron, le Mangaud.

L'Isle (bassin versant de 7 500 km²) se déverse dans la Dordogne à Libourne, dans la partie aval, en zone d'influence des marées, à environ 40 km de l'estuaire de la Gironde.

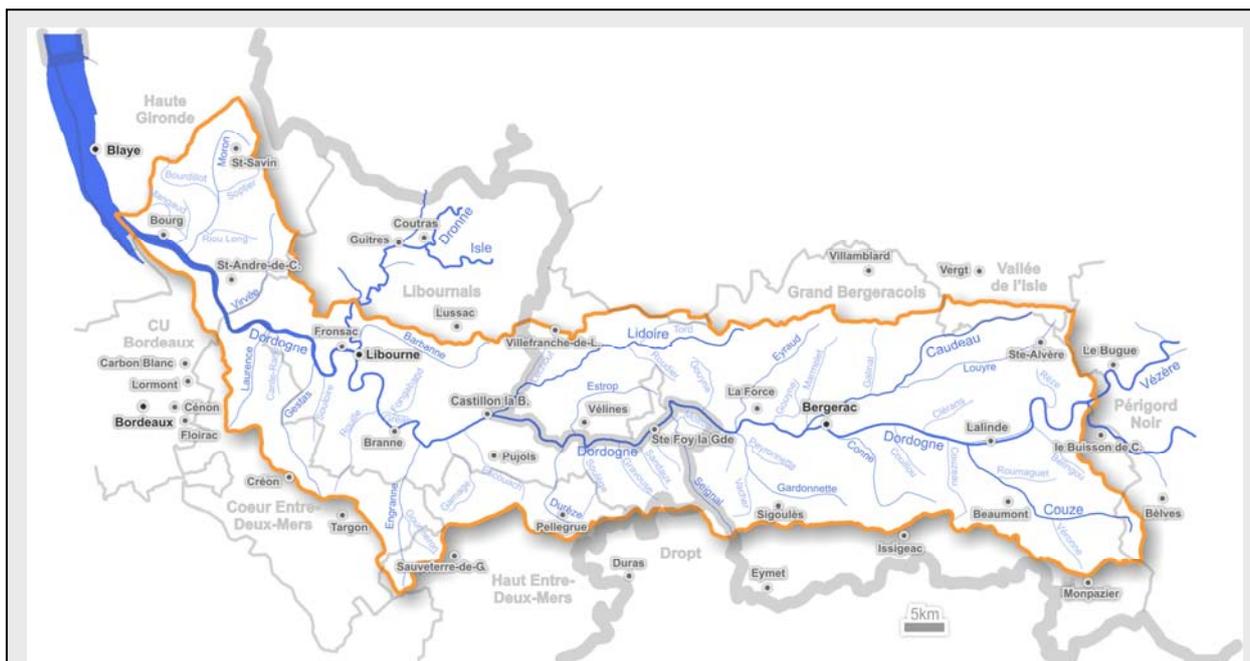


Figure 3 : Réseau hydrographique du bassin de la Dordogne Atlantique

HYDROLOGIE

Le régime hydrologique est de type pluvial avec de hautes eaux hivernales et printanières et un étiage estival souvent sévère. Le débit moyen annuel à Bergerac est de $280 \text{ m}^3/\text{s}$. La crue maximale enregistrée est celle du 15 janvier 1962 avec $2600 \text{ m}^3/\text{s}$.

A Pessac-sur-Dordogne (33), le début de l'influence de la marée se fait sentir, mais le phénomène d'inversement des écoulements n'intervient vraiment qu'à l'aval de Castillon-la-Bataille, plus précisément en aval du site des « graviers de Vignonet ».

Cette limite correspond également à celle de l'extension amont du bouchon vaseux. Ce dernier semble se densifier depuis quelques années. Plusieurs causes sont évoquées (extraction de granulats, modification des débits...) mais à ce jour aucune étude n'a expliqué le constat. Le mascaret remonte jusqu'à l'amont de Libourne, ce phénomène spectaculaire se produit lors de la conjonction d'une forte marée montante et d'un faible débit de la Dordogne.

LES ECLUSEES

Le régime hydrologique de la Dordogne subit d'importantes fluctuations artificielles, conséquence de l'activité des barrages hydroélectriques du Massif Central. Les lâchés d'eau importants, appelés éclusees, peuvent se traduire par des variations importantes et rapides du débit, surtout en hiver et au printemps, période stratégique pour la production hydroélectrique. En période estivale, de forte fréquentation touristique, une consigne de sécurité est imposée aux exploitants des barrages pour limiter ce phénomène. Les barrages hydroélectriques de Mauzac, Tuilières et Bergerac, situés sur le territoire du contrat de rivière Dordogne Atlantique, fonctionnent quant à eux « au fil de l'eau » et n'ont qu'une très faible influence sur le régime hydrologique.

Les variations artificielles de débit et de hauteur d'eau, induites par le fonctionnement des barrages hydroélectriques de la haute Dordogne, se font sentir jusqu'à la zone d'influence des marées. La perturbation des régimes hydrologiques au pas de temps journalier, hebdomadaire et saisonnier a des impacts sur les milieux et les usages. Après l'étude réalisée en 2001, un programme expérimental de réduction des éclusees et de

leurs impacts est en cours d'élaboration. Il est mis en œuvre dans le cadre d'un Défi Territorial de l'Agence de l'Eau.

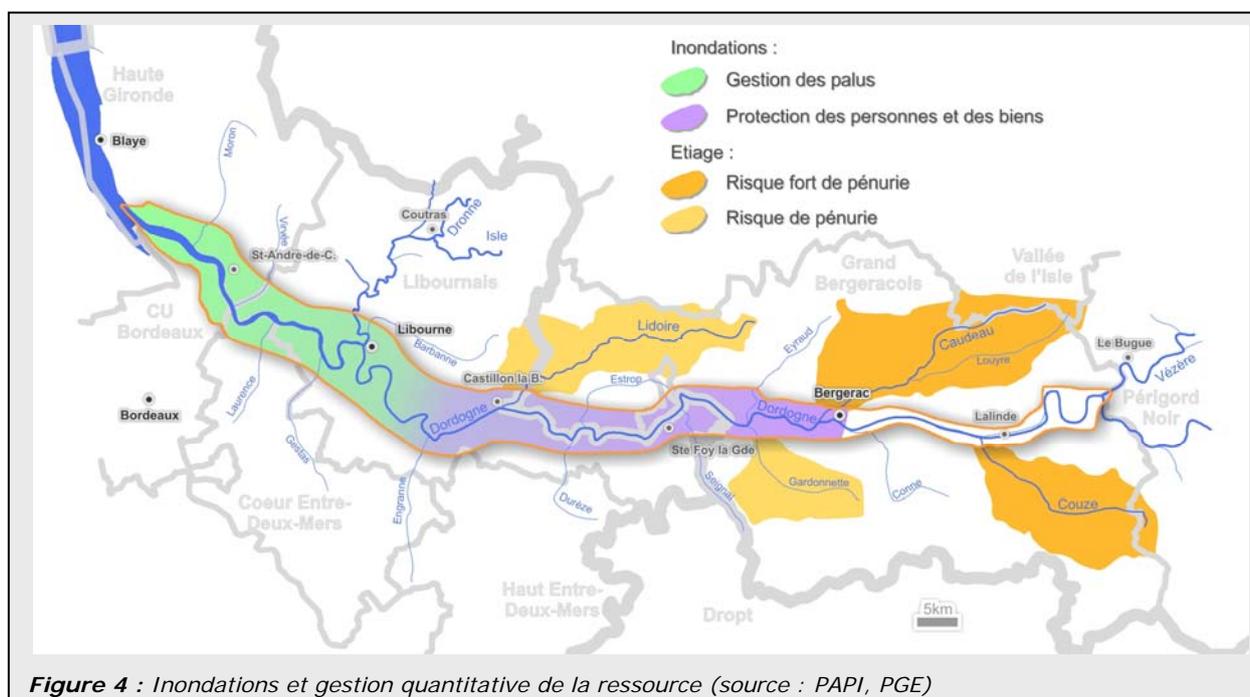
Sur le territoire de la Dordogne Atlantique, les secteurs les plus sensibles aux éclusées sont les risbermes et les bras morts. Ces milieux, en relatif faible nombre sur cette partie du bassin, constituent des enjeux importants en terme d'accueil de populations piscicoles (refuge, frayère). Il est donc important de limiter au maximum les impacts des éclusées sur ces sites, notamment en agissant directement sur ces milieux sensibles par une gestion adaptée.

LES DEBITS D'ETIAGE

Les débits de la Dordogne sont naturellement faibles en été. Le SDAGE Adour-Garonne fixe des valeurs minimales à respecter. Sur le point de contrôle de Gardonne, le Débit Objectif d'Etiage¹ est de 33 m³/s et le Débit de Crise² est de 16 m³/s.

La problématique des étiages sur la Dordogne Atlantique est totalement dépendante des apports de l'amont, qui sont en partie soutenus par le débit garanti au barrage d'Argentat. Des difficultés se rencontrent en moyenne une à deux années sur dix, qui pourraient être levées par un soutien d'étiage occasionnel depuis les réserves hydroélectriques.

Le territoire est entièrement classé en zone de répartition des eaux, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une zone très sensible aux étiages, en raison du déséquilibre entre prélèvements et ressource disponible sur les principaux affluents. La question de la gestion concertée de la ressource est donc tout à fait pertinente sur les affluents de ce secteur, dont certains subissent fréquemment des assècs.



¹ DOE : débit qui assure la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique

² DCR : débit en-dessous duquel les milieux sont mis en péril ; à ce niveau d'étiage, toutes les mesures possibles de restriction des consommations et des rejets doivent avoir été mises en œuvre

Les objectifs et les règles de gestion dans le domaine de la gestion concertée de la ressource seront traités dans le cadre du Plan de Gestion d'Etiage (PGE) Dordogne – Vézère, qui sera engagé en 2008. Le programme d'actions du PGE préconise les actions suivantes :

- Améliorer la connaissance des étiages et sensibiliser les acteurs
- Organiser la gestion par sous bassins
- Protéger les zones humides
- Favoriser les économies des réseaux AEP
- Diminuer les prélèvements agricoles dans les cours d'eau
- Formaliser les règles de soutien d'étiage pour utiliser les ressources existantes
- Développer la ressource

2.3 – L'occupation des sols

Le territoire couvert par le bassin versant de la Dordogne Atlantique est à caractère fortement rural. Les zones urbaines, développées principalement le long de la rivière et à l'aval, ne représentent que 2,5% de la surface totale.

L'occupation du sol du bassin de la Dordogne Atlantique est ainsi largement dominée par l'activité agricole, avec notamment des cultures permanentes comme la vigne ou les vergers.

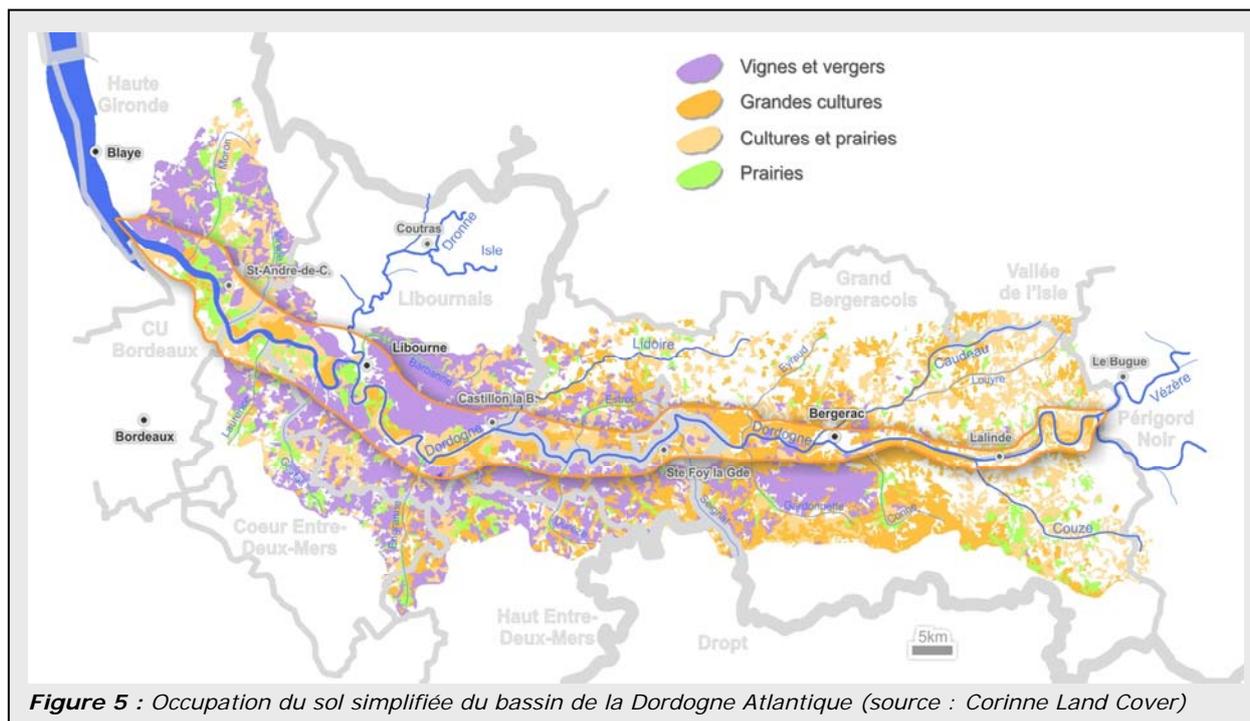


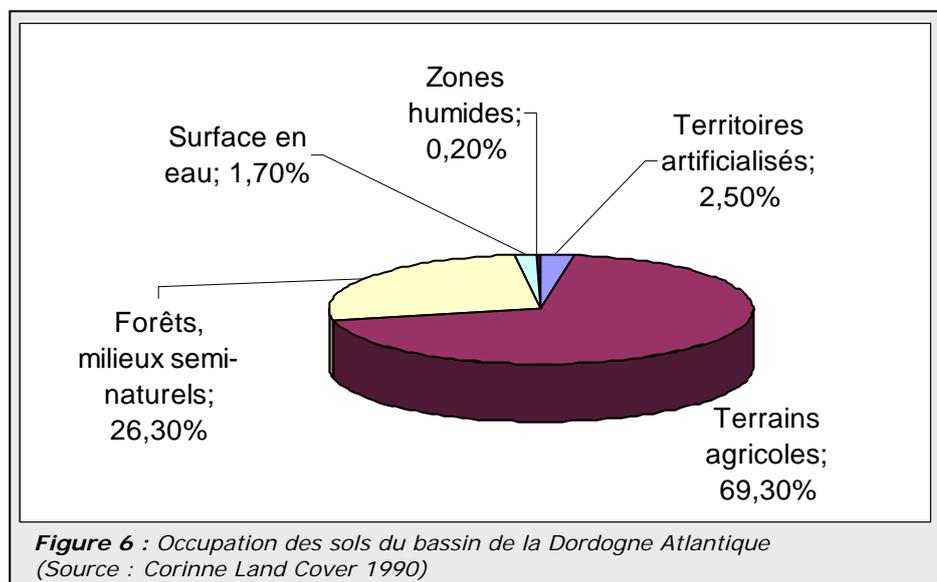
Figure 5 : Occupation du sol simplifiée du bassin de la Dordogne Atlantique (source : Corinne Land Cover)

La surface agricole utile (SAU) représente environ 56 % du bassin. Les cultures dominantes sont la vigne (45% de la SAU), les surfaces fourragères (23%), les céréales (14%) et le maïs (9%) (Source : RGA 2000).

La vigne est essentiellement présente en aval de Bergerac. Sur certaines communes, cette culture représente plus de 75% de la SAU notamment dans l'extrême aval du territoire et sur les bassins des affluents (Barbanne, Gestas, Engranne, Durèze, Soulège, ...). En amont de Bergerac, elle disparaît au profit de la polyculture.

Il faut également noter la présence de maraîchage et d'arboriculture dans le Bergeracois. La fraiseiculture est quant à elle localisée en amont du Caudeau et de la Louyre.

L'élevage (essentiellement volailles, bovins et ovins) est surtout développé dans la partie amont du bassin de la Dordogne Atlantique, notamment sur la Lidoire, le Caudeau, la Couze ou encore la Conne. Cependant il ne représente qu'une pression modérée, ne pouvant pas être comparée à celle relevée sur le bassin versant amont de la Dordogne.



2.4 - Les milieux aquatiques et péri-aquatiques

LES ZONES HUMIDES

La cartographie des zones humides réalisée dans le cadre des études préalables a mis en évidence que les zones à dominante humide représentaient 324,6 km² du bassin de la Dordogne Atlantique soit 10,8%. Ces zones sont réparties selon la typologie suivante : 32 % de terres arables, 27% de prairies humides, 16 % de formations forestières humides et/ou marécageuses, 16 % d'eaux de surface, 3 % de zones urbaines ou artificialisées.

L'étude a également permis de mettre en évidence que, dans la vallée de la basse Dordogne, les zones à dominante humide sont de plus en plus présentes en aval de Branne. Sur ce secteur, elles représentent en effet 23% du bassin. Ceci s'explique par la forte présence de palus anciens ou actuels.



Figure 7 : Clairière humide à carex

La cartographie a également permis de mettre en évidence que 35% des zones à dominante humide repérées avaient des fonctionnalités réduites de par leur imperméabilisation ou leur affectation à certaines pratiques agricoles.

Cas des palus

Les palus sont des dépressions situées au sein des méandres en dessous des plus hautes eaux de la Dordogne. Ils sont drainés par un réseau complexe de canaux, de fossés réguliers appelés jales ou esteys. Des vannes et des pelles assurent le drainage à marée basse des terres détrempées par l’affleurement de la nappe phréatique et évitent la remontée des eaux salées à marée haute.

La gestion de ces systèmes est assurée par les propriétaires riverains éventuellement regroupés en ASA (Associations Syndicales Autorisées). Sur la Dordogne Atlantique, 22 ASA sont recensées.

La gestion des palus est complexe. L’entretien des systèmes de digues et fossés est plus ou moins bien assuré par les ASA, en fonction de leurs moyens financiers et matériels. De plus, de nombreux usages (urbanisation, chasse, maïsiculture, viticulture, loisirs, industrie, ...) s’étant développés dans ces zones, la gestion des niveaux d’eau s’en est d’autant complexifiée.

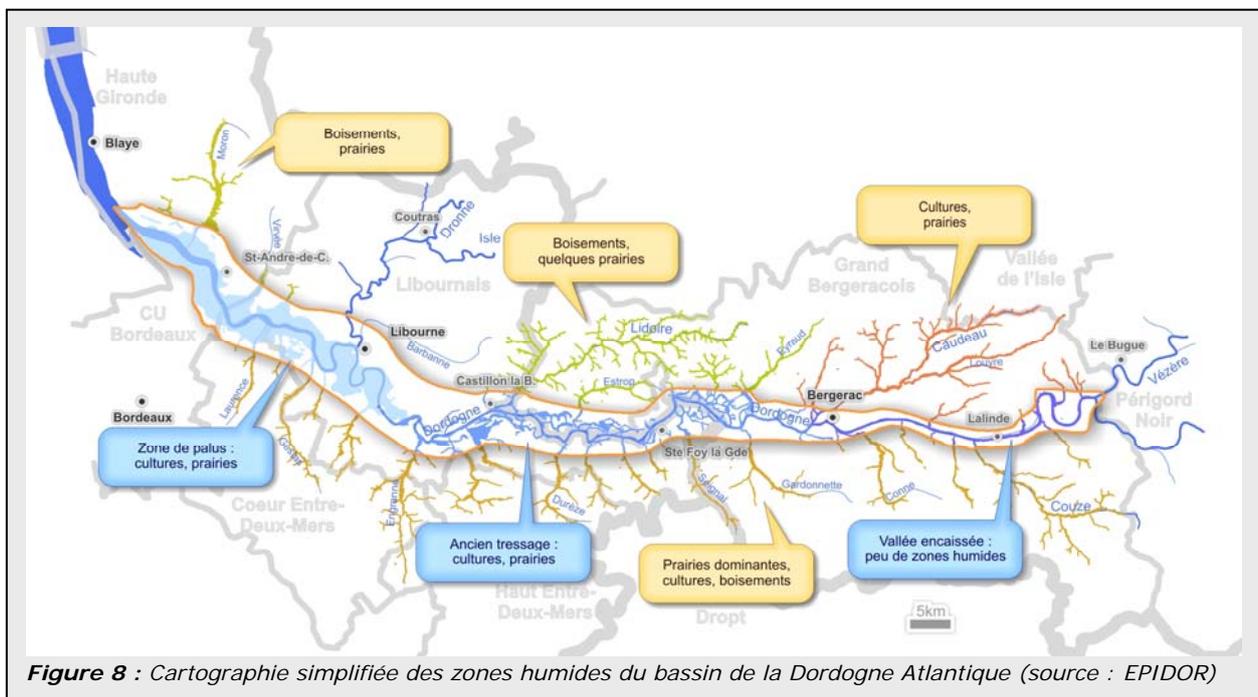


Figure 8 : Cartographie simplifiée des zones humides du bassin de la Dordogne Atlantique (source : EPIDOR)

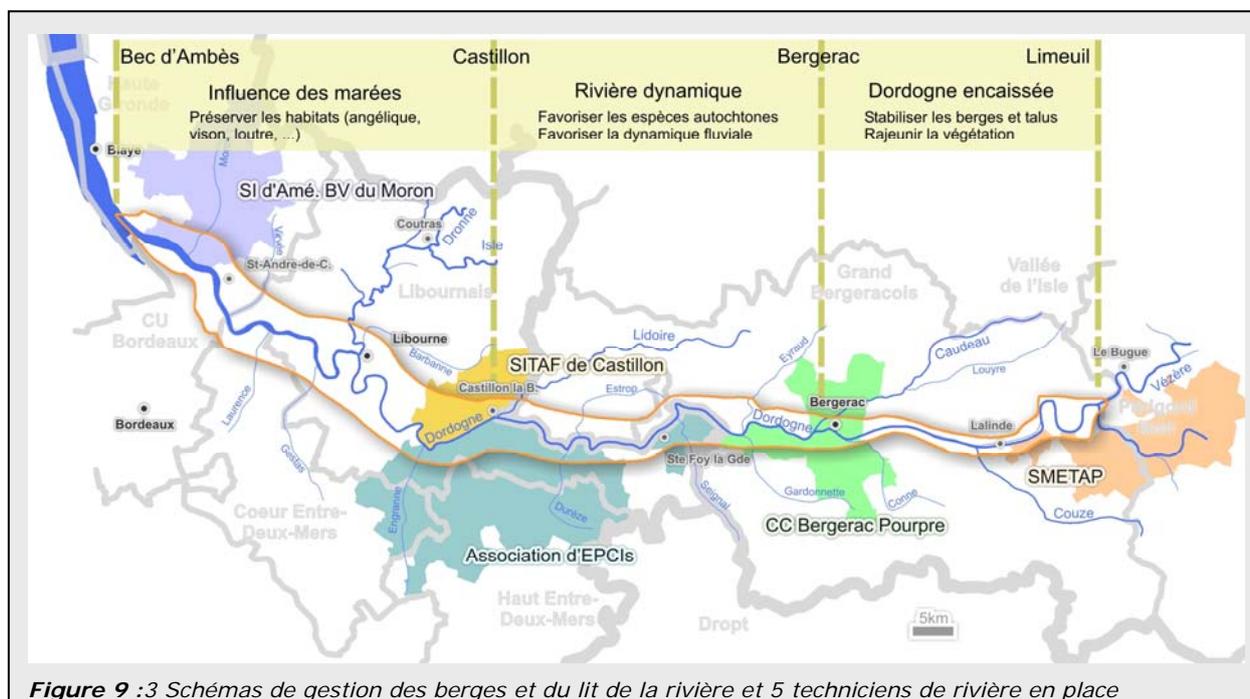
LES BERGES

Les berges de la Dordogne constituent des zones sensibles tant du point de vue des milieux que des usages : protection contre l’érosion par la rivière, fréquentation touristique.

Les schémas d’entretien et de gestion des berges réalisés sur l’ensemble du linéaire de la basse Dordogne, et selon des secteurs homogènes, montrent que les zones d’érosions sont peu nombreuses et menacent rarement les infrastructures et les activités. Par contre, ils mettent en évidence un besoin d’entretien régulier et adapté (travaux forestiers, gestion des espèces envahissantes, ...). La mise en œuvre de ces interventions s’avère parfois problématique lorsqu’il s’agit d’intervenir à la fois sur le Domaine Public Fluvial (talus de berges) et chez des propriétaires privés (sommet de berge). Chacun répond en effet à un régime juridique et à des règles propres qui complexifient fortement les interventions.

Aussi, un certain nombre de collectivités territoriales (syndicats de bassin versant, communautés de communes, ...) a choisi de se munir de la compétence rivière et de se

substituer à l'Etat et/ou aux riverains en réalisant l'entretien de ces milieux à fort intérêt environnemental et paysager. Afin de les aider dans la mise en œuvre de cette compétence, certaines structures ont ou vont prochainement embaucher des techniciens de rivière en charge du suivi technique et administratif des travaux réalisés.



ANNEXES HYDRAULIQUES ET ATTERISSEMENTS

Comparativement à d'autres secteurs de la rivière, la Dordogne Atlantique présente peu d'annexes hydrauliques (bras secondaires, bras morts, ...). Ainsi, la préservation de celles présentes (bras mort du « Trémouil », couasnes des Granges, Bras de Saint Antoine de Breuil, ...) constitue un réel enjeu à l'échelle du territoire (refuge pour les poissons, zones de reproduction de certaines espèces, ...). En effet, l'enfoncement du lit de la rivière au cours des dernières années a provoqué la déconnexion d'un grand nombre d'annexes de la rivière. Ces milieux sont de plus fortement menacés par leur fermeture et la tendance à l'envahissement systématique par des espèces exogènes, telles que les jussies.

L'enfoncement du lit et la raréfaction des crues morphogènes sont également responsables de la fixation des atterrissements et de leur tendance à l'évolution en îlots (exhaussement, végétalisation). Sur le territoire, un certain nombre d'atterrissements a été recensé : îles de Guilhem, aux oies, des Granges, du Fleix, ...

LES GRAVIERES

La Dordogne Atlantique est un territoire riche en ressources alluvionnaires qui ont fait et font encore aujourd'hui l'objet d'une exploitation commerciale. Les conditions générales d'implantation des gravières sont définies dans les schémas départementaux des carrières (SDC).

Le schéma départemental des carrières de la Dordogne a été approuvé en 1999. L'extraction de graves alluvionnaires dans le département de la Dordogne est l'une des plus importantes du bassin mais tend à être limitée progressivement.

Le schéma départemental des carrières de la Gironde a été approuvé en 2003. L'estuaire, le bassin de la Gironde et le secteur du Libournais (Libourne, Castillon) sont identifiés comme ressources développables.

Si les anciens sites d'extractions de granulats en lit majeur peuvent constituer des milieux humides nouveaux et remarquables, certaines exploitations peuvent avoir des incidences sur la qualité des milieux, notamment concernant les installations de traitement des granulats situées à proximité de la rivière.

LES INVENTAIRES

Dans le contexte d'une vallée marquée par le développement d'un tissu urbain et industriel et par les infrastructures routières et ferroviaires, certes assez lâches mais bien présentes, les milieux d'intérêt écologique sont en grande partie situés sur ou à proximité immédiate de la Dordogne : îlots, bras morts, forêts alluviales, prairies.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique ou Faunistique (ZNIEFF) sont des milieux reconnus comme remarquables d'un point de vue écologique, floristique ou faunistique. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I sont des sites de superficie en général limitée et à forte valeur patrimoniale. Sur le territoire, les ZNIEFF I caractérisent majoritairement des milieux aquatiques : cingles de Limeuil et Trémolat, berges de l'Eyraud, vallées des affluents (Gestas, Gardonette, ...), frayère du Fleix, palus (Genissac, Moulon, ...), ...
- les ZNIEFF de type II désignent des ensembles plus étendus tels que les vallées des affluents (Gamage, Engranne, ...) ou encore des palus (Saint Loubès, Izon, ...)

Ces inventaires permettent un recensement des espèces patrimoniales et/ou protégées présentes sur le territoire mais ne leur confère aucun statut de protection.

Sur le territoire du contrat de rivière, le CREN Aquitaine a déjà effectué l'inventaire des milieux naturels humides de la région de Bergerac.

LES MESURES DE PROTECTION

Le lit mineur de la Dordogne en amont de Saint Pierre d'Eyraud et le site de l'île du barrage sur la commune de Mauzac et Grand Castang sont les deux sites faisant actuellement l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) sur le territoire. Cette protection concerne les populations de poissons migrateurs sur la Dordogne et des populations d'oiseaux migrateurs nichant sur l'îlot de Mauzac.

La vallée de la Dordogne, de l'Engranne, du Gestas, du Moron, des palus de Saint Loubès, d'Izon et le marais du Bec d'Ambès sont classés Natura 2000. Ces sites peuvent ainsi bénéficier d'une gestion concertée permettant de préserver le patrimoine à l'origine de leur classement (vison, loutre, migrateurs, toxostome, ...)

PAYSAGES

Le territoire du contrat de rivière peut être découpé en deux entités paysagères : la Dordogne Périgourdine (Limeuil → le Fleix) et la Dordogne Girondine (Sainte Foy la Grande → Ambès).

- La Dordogne Périgourdine : à l'amont, c'est la Dordogne calcaire des grands cingles et des falaises. Il subsiste sur ce secteur les vestiges des activités de pêche et de navigation : Mouleydier, canal de Lalinde, Creysse, ... A partir de Mauzac, le paysage change : les cingles disparaissent, le relief est moins marqué et la vigne apparaît. Dans ce paysage, l'urbanisation est sans doute le facteur le plus important de l'évolution. Elle se diffuse le long des grandes voies de circulation parallèles à l'axe de la vallée.

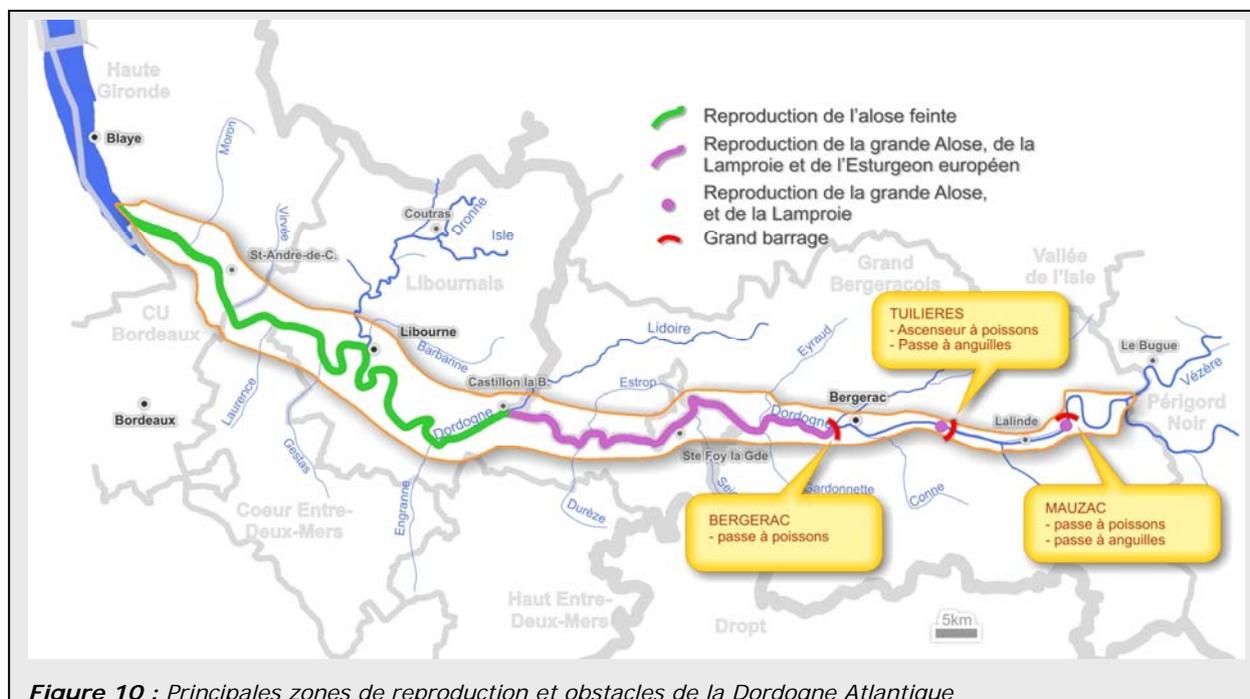
- la Dordogne Girondine : sur ce secteur, les coteaux viticoles donnent un caractère unitaire au paysage. Dans le fond de vallée, les prairies ont été remplacées par des cultures de maïs, et les plantations alignées de chênes et de frênes ont alors été supprimées. L'élargissement de la vallée à l'approche de l'atlantique donne au paysage un aspect résolument plus ample et marin.

2.5 - La faune et la flore

LA FAUNE

Poissons

La Dordogne Atlantique est une rivière de 2^{ème} catégorie piscicole. Son peuplement est ainsi composé des espèces de la zone à brème (gardon, goujon, brème, chevesne, sandre, brochet, perche, silure ...).



La Dordogne est également l'un des plus grands axes à « migrants » d'Europe avec 8 espèces emblématiques (esturgeon, saumon, alose feinte, grande alose, lamproie marine, lamproie fluviatile, anguille et truite de mer).

Malgré les efforts de gestion engagés ces dernières décennies (stations de suivi, repeuplements, restauration des habitats, ...), certaines espèces sont réellement menacées : Esturgeon, Anguille, ...

Ouvrages créant un frein à la libre circulation, dégradation des habitats, altération de la qualité des eaux, ... plusieurs causes sont avancées pour justifier le déclin de certaines espèces. Précisons toutefois que toutes les causes ne trouvent pas leur origine dans le périmètre du contrat de rivière et que des plans d'actions sont organisés à l'échelle du bassin de la Dordogne, voire de l'ensemble Gironde, Garonne, Dordogne.

Dernièrement, les réflexions ont porté sur l'impact du bouchon vaseux sur la remontée des poissons. Sa densification et sa remontée dans la Dordogne au-delà de Libourne inquiètent. Les gestionnaires du bassin Garonne-Dordogne (SMEAG, SMIDDEST, EPIDOR, ...) se sont donc associés à l'université de Bordeaux pour mettre en place un réseau de mesures qui permettra de modéliser le « comportement » du bouchon en fonction des débits de la Garonne et de la Dordogne.

En terme de gestion, le Plan départemental de gestion piscicole de la Dordogne a été validé cette année. La fédération de pêche de la Gironde engagera le sien à la fin de l'année 2007.

Mammifères

La présence de deux mammifères aquatiques classés d'intérêt communautaire, la loutre commune (*Lutra lutra*) et le vison d'Europe (*Mustela lutreola*), est à noter dans la partie aval du territoire (zone des palus, bassin des affluents aval).

Le vison d'Europe a fait l'objet d'un premier plan de restauration de 1999 à 2003. A l'issue de ce premier plan, l'aire de répartition de l'espèce semble avoir encore régressé. Le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables a donc décidé d'engager en juin 2007 un nouveau Plan national de restauration du vison d'Europe. La maîtrise d'ouvrage de ce plan a été déléguée à la DIREN Aquitaine et la coordination en est assurée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Ce plan fixe les orientations de gestion de l'espèce suivantes :

- ✓ Mettre la préservation du vison au cœur des politiques publiques,
- ✓ Protéger l'espèce in situ en combattant les causes directes et indirectes de mortalité et les facteurs de déclin pressentis,
- ✓ Réintroduire et renforcer les populations de vison,
- ✓ Communiquer, sensibiliser le public, informer les usagers des zones humides et former les gestionnaires des milieux.

Espèces envahissantes

Le ragondin : ce mammifère est largement présent sur le territoire. Comme ailleurs, il pose de nombreux problèmes : perforation des digues, notamment dans les zones de palus, risque sanitaire (vecteur de la leptospirose) par rapport à la pratique de baignade spontanée. Le piégeage est maintenant largement pratiqué par rapport à l'empoisonnement (technique non sélective) et des campagnes sont régulièrement organisées sur les territoires à enjeux. Le territoire de la Dordogne Atlantique est le secteur du bassin de la Dordogne où la densité de population de ragondins est la plus élevée, notamment car ce secteur est le plus favorable à la présence de l'espèce.

La grenouille Taureau : la présence de grenouilles taureau est avérée dans le département de la Gironde. Aussi, le programme pluriannuel de lutte contre cette espèce dans le Sud-Ouest de la France, sous maîtrise d'ouvrage de la FDAAPPMA de la Gironde, s'intéresse-t-il particulièrement à ce territoire : inventaire, tests-capture, ... Lors des inventaires réalisés en 2006, l'espèce a ainsi été repérée sur 300 km² entre Saint André de Cubzac et Libourne. La commune d'introduction de l'espèce en France est la commune d'Arveyres, située dans le périmètre du contrat. A partir de ce point, la Grenouille Taureau a ensuite colonisé tous les étangs de la vallée et elle est donc présente sur toute la zone avec de grosses quantités sur les communes d'Izon et de Saint André de Cubzac. Elle ne semble pas, pour l'instant, remonter sur le réseau hydrographique.

D'autres espèces telles que les écrevisses américaines, le crabe chinois, ... posent également problème.

LA FLORE**Espèces protégées**

Dans les zones de palus, on rencontre des espèces végétales d'intérêt patrimonial telles que l'Angélique à fruits variables (*Angelica heterocarpa*), la nivéole d'été (*Leucojum aestivum*), la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) et la pulicaria vulgaire (*Pulicaria vulgaris*). Ces espèces sont protégées à l'échelle nationale ou communautaire.

L'angélique des estuaires : Présente sur les seuls estuaires de la Loire, de la Charente, de la Gironde et de l'Adour, elle fait l'objet d'une protection nationale et européenne. Sur la Dordogne, elle remonte jusqu'à Fronsac. Elle fait l'objet d'un programme de protection porté par le Conservatoire botanique du Sud Ouest : inventaire et définition de mesures de conservation sont les principaux objectifs de ce programme qui concerne les bassins de la Garonne et de la Dordogne.

La jacinthe romaine : Elle est inscrite sur la Liste Nationale (annexe I) des plantes protégées sur l'ensemble du territoire français et sur le Livre Rouge de la flore menacée de France avec le statut de « vulnérable ». Cette plante des lieux humides est notamment présente sur le bassin de la Gardonnette.

Espèces envahissantes

Les jussies : Ces deux espèces amphibies se retrouvent essentiellement, sur cette partie du bassin, au niveau des bras morts où elles prolifèrent, contribuant ainsi à la fermeture du milieu et à son asphyxie.

La renouée du japon : Se développant en foyers denses le long de la rivière, cette espèce remplace rapidement les essences autochtones contribuant ainsi à la banalisation de la végétation au profit de cette seule espèce. Cette espèce se répartit en foyers plus ou moins denses, sur toutes les berges de Limeuil à Ambès.

De la même manière que pour les espèces animales, d'autres espèces végétales présentent un caractère envahissant : l'élodée dense, le buddléia, l'herbe de la pampa, le bambou, ...

2.6 - Les usages**LES POLLUTIONS ET PRELEVEMENTS AGRICOLES**

Les principales cultures du territoire sont la vigne, les surfaces fourragères, les céréales et le maïs (FIGURE 5).

Effluents vinicoles

La culture de la vigne génère des pressions polluantes importantes notamment du fait des traitements phytosanitaires et des rejets induits par l'activité vinicole associée à cette culture.

L'essentiel des rejets vinicoles (plus de 93 %) est effectué sur une durée courte (3 mois) à partir des vendanges, où les débits des rivières sont faibles (période d'étiage), ce qui accroît l'impact sur le milieu naturel récepteur.

On estime sur le bassin versant de la Dordogne Atlantique que 65 % des volumes d'effluents vinicoles produits sont traités, par des dispositifs de traitement individuel ou collectif. Les 35 % restant correspondent à une multitude de petits chais, souvent non redevables, et pour lesquels les solutions techniques sont moins évidentes à mettre en œuvre.

Les affluents les plus sensibles à ces rejets, au regard de leur intérêt biologique et de leurs usages, sont la Durèze, l'Engranne, la Gamage, le Moron et la Lidoire.

Nitrates/Phosphates Hormis les pollutions induites par les traitements phytosanitaires, les grandes cultures sont à l'origine de pollutions azotées et phosphorées liées aux pratiques de fertilisation. Les flux de nitrates générés se produisent en quasi-totalité en période hivernale et sont liés au lessivage sur les parcelles agricoles.

La pression azotée liée à l'agriculture reste cependant limitée sur le bassin versant de la Dordogne atlantique. En effet, les surplus azotés sur les bassins versants des petits affluents amont de la Dordogne Atlantique sont très modérés et restent en général inférieurs à 20 kg d'azote par hectare et par an. Ce surplus atteint néanmoins 30 à 40 kg N/ha/an sur le petit bassin versant du Couzeau (sources : AEAG, IFEN - 2003).

Le niveau de pollution généré par l'activité d'élevage à l'échelle du bassin versant de la Dordogne Atlantique est relativement modéré. Il correspond en effet à moins de 3 000 E.H. pour les flux de matières organiques et à environ 6 000 E.H. pour les flux de pollution azotée. Les flux de pollution phosphorée correspondent à un niveau plus significatif. Cette pression polluante est cependant concentrée sur la partie amont du bassin de la Dordogne Atlantique, où sont notées les densités d'élevage les plus importantes (Caudeau, Couze, Eyraud, ...).

Phytosanitaires

La culture de la vigne constitue la première source de pollution par des molécules phytosanitaires. La vigne est en effet une culture très fragile, qui nécessite l'utilisation de nombreux produits phytosanitaires. Les traitements sont appliqués de mai à août. Ainsi, les zones de vignobles du territoire correspondent, au regard de l'importance des surfaces, à des zones de pressions fortes vis-à-vis de la pollution liée aux produits phytosanitaires.

Le maïs et les céréales font également l'objet de traitements phytosanitaires importants. Les molécules et le mode d'application sont différents de ceux de la vigne. Les produits utilisés pour les céréales sont des herbicides, des fongicides, des insecticides et des régulateurs de croissance. Le maïs fait essentiellement l'objet de traitements par des herbicides et des insecticides.

Les vergers sont également des cultures où les traitements phytosanitaires sont importants. Ces cultures sont très localisées sur le bassin versant de la Dordogne Atlantique et implantées notamment dans le Bergeracois pour la production de pommes (Bergerac, Prignonrieux, Lamonzie-Saint-martin, Saint-Laurent des Vignes).

Il faut toutefois préciser que l'agriculture n'est pas la seule utilisatrice de produits phytosanitaires, les collectivités et les particuliers participent également à la contamination des eaux superficielles. Les principales molécules utilisées à des fins non-agricoles sont notamment le glyphosate, le diuron et l'aminotriazole.

Sur le bassin de la Dordogne Atlantique, il n'existe qu'un seul point de mesure des phytosanitaires (station de Pessac). Cette station manque de représentativité pour caractériser la pression subie par le bassin de la Dordogne. Cependant, au vu des pratiques culturales présentes sur le territoire, les affluents suivants ressortent comme fortement sensibles : Moron, Engranne, Gamage, Durèze, Couze, Lidoire, ...

Prélèvements

L'impact du développement des cultures irriguées (prélèvements en rivière et nappe d'accompagnement) reste modéré sur l'axe Dordogne. En effet, les débits de la rivière sont soutenus en été par le débit réservé induit par les barrages amont sur la Dordogne et la Vézère.

En revanche, l'alimentation en eau, notamment pour l'irrigation, connaît des difficultés d'ordre quantitatif sur certains affluents. Ces problèmes de déficit de ressource en étiage doivent trouver des solutions dans la mise en œuvre des PGE Isle-Dronne et Dordogne-Vézère. Il faut toutefois noter que les connaissances, en matière de débits, insuffisantes aujourd'hui sur ces affluents, constituent un frein à l'avancement des réflexions menées dans le cadre de ces PGE. Les affluents qui semblent les plus concernés par ces déficits sont le Caudeau, la Couze, la Gardonnette et la Lidoire.

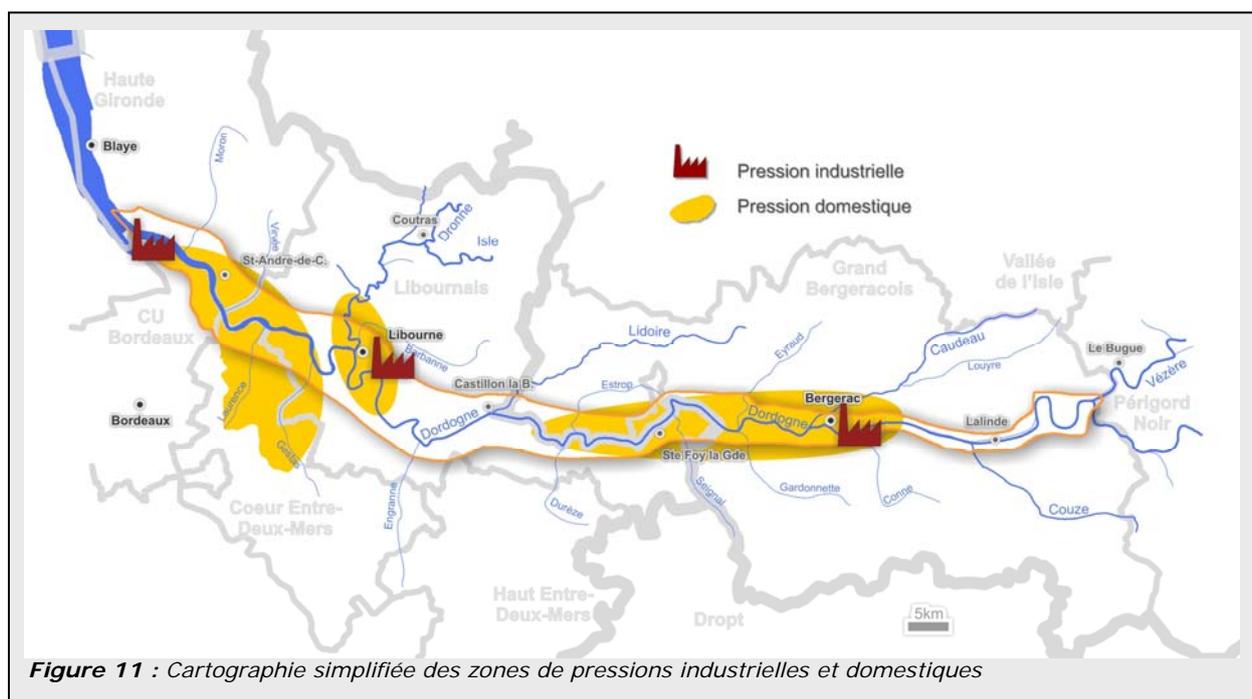
LES REJETS INDUSTRIELS

Figure 11 : Cartographie simplifiée des zones de pressions industrielles et domestiques

L'activité industrielle sur le bassin de la Dordogne Atlantique est principalement orientée vers l'agroalimentaire (activité viti-vinicole, conserverie), la chimie et la papeterie. Les principaux rejets (hors activité vinicole) s'effectuent dans la Dordogne au niveau des pôles industriels de Bergerac, Libourne et de l'extrémité aval du bassin versant au niveau du bec d'Ambès. Ils sont essentiellement chargés en matières organiques et en micropolluants.

Il faut également noter la présence, sur la basse Dordogne, d'une exploitation hydroélectrique alimentée par trois barrages au fil de l'eau (usines EDF de Bergerac, Tuilières et Mauzac). Ces barrages peuvent provoquer des nuisances en concentrant les objets flottants qui dérivent du bassin amont et qui sont régulièrement relargués à l'occasion de chasses périodiques : embâcles au niveau des ouvrages d'art, dégradation des matériels de pêche, danger pour la navigation sur la partie aval, ...

Barrage	Volume total de la retenue	Puissance	Production Annuelle
Mauzac	7 500 000 m ³	18 500 KW	63 000 MW/h
Tuilières	5 000 000 m ³	37 400 KW	37 400 MW/h
Bergerac	2 600 000 m ³	1 500 KW	9 200 MW/h

Tableau 3: Installations hydroélectriques de la Dordogne Atlantique

LES REJETS DOMESTIQUES**Assainissement collectif**

Les données fournies par les SATESE permettent d'estimer que 50,4% de la population du bassin de la Dordogne atlantique sont raccordés à un dispositif de traitement collectif. 85 stations de traitement sont ainsi recensées sur le territoire.

Filière de traitement	Nombre		Capacité technique (E.H.)							
			< 200		200< capacité<2000		2000< capacité<5000		>5000	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
lagunage naturel	16	18,9	2	12,5	13	81,2	1	6,3	0	0
boues activées	43	50,6	1	2,3	24	55,9	9	20,9	9	20,9
lagunage aéré	1	1,2	0	0	0	0	0	0	1	100
lit bactérien	12	14,1	2	16,7	8	66,6	2	16,7	0	0
massif filtrant	7	8,2	3	42,9	4	57,1	0	0	0	0
disque biologique	1	1,2	0	0	1	100	0	0	0	0
lit à macrophytes	3	3,5	1	33,3	2	66,7	0	0	0	0
traitement primaire	2	2,3	2	100	0	0	0	0	0	0
TOTAL	85	100	11	12,9	52	61,2	12	14,1	10	11,8

Tableau 4 : Unités de traitement de la Dordogne Atlantique (Sources : SATESE 33 et 24, AEAG)

La plupart de ces unités de traitement (76) effectuent leur rejet dans les eaux superficielles, principalement dans la Dordogne ou à proximité immédiate, mais certaines (9) procèdent par infiltration des effluents.

Plus de 30% des unités de traitement reçoivent des effluents d'origine industrielle ou assimilée.

Si le parc de stations du territoire est globalement satisfaisant en termes de traitement, certains dysfonctionnements sont toutefois à noter : départ de boues, intrusions d'eaux parasites, surcharges organiques temporaires, ... Enfin, 30% du parc est vieillissant (équipement de plus de 25 ans), ce qui devrait occasionner un investissement à court terme des collectivités pour réhabiliter ces stations.

Les réseaux d'assainissement de nombreuses communes du territoire sont très sensibles aux eaux parasites et aux pertes. Ces problèmes sont à l'origine de dysfonctionnements au niveau des unités de traitement mais également de saturation des réseaux et donc de surverses d'une partie des effluents, notamment en période pluvieuse.

Au sujet de l'assainissement des eaux pluviales, il faut noter qu'actuellement aucune collectivité du territoire n'a engagé de réflexion sur cette problématique.

Concernant le devenir des boues d'épuration, celles-ci font généralement l'objet d'une valorisation par épandage agricole.

Campings et structures de plein air

Sur le territoire de la Dordogne Atlantique, un grand nombre de structures d'hébergement de plein air se trouve en bordure de rivière. Les rejets de leurs dispositifs de traitement s'effectuent ainsi directement dans la rivière, pouvant causer une dégradation de la qualité bactériologique de la rivière.

Dans le département de la Dordogne, un programme de réhabilitation des dispositifs de traitement (étude + travaux) a été engagé par le syndicat de l'hôtellerie de plein air, en partenariat avec l'agence de l'eau

et le conseil général. Aucun camping du territoire n'a pour l'instant bénéficié de ce programme.

Campings riverains de la Dordogne : Limeuil, Trémolat, Lalinde (la guillou), Mouleydier, Bergerac, Ste Foy/Pineuilh, Pessac, Saint Seurin de Prats, Sainte Terre.

Assainissement individuel

A propos de l'assainissement non collectif, la mise en place des Services Publics de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est achevée sur le territoire. Les diagnostics des installations autonomes sont ainsi en cours de réalisation.

Collectivité	Bassins versants concernés
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	
CC du Pays de Pellegrue (9 communes)	Soulège, Gravouse, Durèze
CC du Canton de Saint-Savin (16 communes)	Moron
CC du Libournais (6 communes)	Dordogne
Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement de Rauzan	Engranne
CDC du Pays Foyen (12 communes + commune de Port-Ste-Foy en Dordogne)	Dordogne
Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement d'Arveyres	Dordogne, Gestas
Syndicat des Eaux du Cubzaguais-Fronsadais (34 communes)	Dordogne, Virvée
SIAEPA du Bourgeais	Dordogne, Moron
SIAEP Gensac-Pessac	Dordogne, Durèze
Communauté Urbaine de Bordeaux (3 communes)	
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	
CC de Bergerac Pourpre (11 communes)	Caudeau, Dordogne
CC Trois Vallées Bergeracois (6 communes)	Caudeau, Dordogne
CC entre Dordogne et Louyre (12 communes)	Dordogne
CC Dordogne Eyraud Lidoire (9 communes)	Eyraud, Lidoire
CC du Pays Verinois (16 communes)	Caudeau
CC de Cadouin (8 communes)	Dordogne, Bélingou
Commune de Mouleydier	Dordogne
SIVOM d'Issigeac (9 communes)	Couze

Tableau 5 : Liste des collectivités couvertes par un SPANC

LES LOISIRS AQUATIQUES

De par la nature du cours de la Dordogne, les usages nautiques prennent différentes facettes selon les secteurs :

- Sur la Dordogne de Limeuil à Bergerac, les retenues des barrages de Mauzac et de Bergerac sont utilisées par des gabares, pour le motonautisme, la voile et l'aviron. Les biefs offrent aussi des possibilités de navigation collective. En outre, la présence du canal de Lalinde constitue un élément fort qui reste à valoriser.
- Sur le secteur médian, de Bergerac à Castillon-la-Bataille, la Dordogne offre des possibilités de navigation légère à partir d'embarcations individuelles ou de petites tailles (canoë-kayak, aviron). On retrouve la navigation collective sur les biefs.

- La portion estuarienne (en aval de Castillon-la-Bataille) est adaptée à l'activité de plaisance. Des bateaux à passagers effectuent déjà des navettes, notamment à Libourne, et un développement des programmations de Tour Opérateur sur des péniches hôtels est envisagé. La navigation de ce secteur est effectuée avec la marée, elle est tributaire du mascaret. Le phénomène du mascaret attire depuis quelques années les surfeurs et canoéistes, en particulier sur le site de Saint-Pardon-de-Vayres.

L'activité de baignade, la plupart du temps spontanée, concerne différents sites répartis sur l'ensemble du linéaire. Un accord-cadre de partenariat entre l'agence de l'eau Adour-Garonne et EPIDOR a été signé en 2004 afin de mettre en œuvre une animation sur la sécurisation de la pratique des loisirs aquatiques pour une durée de trois ans. Cette action a permis de lister les secteurs où la pratique des loisirs est menacée par l'insuffisance de la qualité de l'eau et d'estimer le coût des travaux à réaliser pour sécuriser la pratique d'un point de vue sanitaire.

Un schéma interdépartemental des loisirs nautiques sur la Dordogne a été réalisé par EPIDOR en 1998. Il sert de cadre de cohérence à l'élaboration des plans départementaux de randonnée nautique. Le PDRN de la Dordogne a ainsi été élaboré en 2000.

L'implantation d'un stade d'eaux vives pour la pratique familiale et sportive du canoë et du kayak est à l'étude sur le barrage de Mauzac.

La sécurisation de l'ensemble des pratiques aquatiques (baignade, surf, ...) nécessite une amélioration de la qualité de l'eau, notamment sur les paramètres bactériologiques et la turbidité (problématique du bouchon vaseux).

LA PECHE

Il existe une activité de pêche professionnelle sur la basse Dordogne. Si cette activité marque un certain déclin sur l'ensemble du territoire français, la Dordogne apparaît comme une zone relativement dynamique qui concentre encore un assez grand nombre d'entreprises de pêche. Celles-ci sont réparties en deux organisations :

- l'association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde (AADPPEDG), qui regroupe environ 80 entreprises dont 60 environ concernées par la Dordogne.
- L'association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels du bassin de la Garonne (AAIPPBG), qui compte environ 30 entreprises dont 15 environ concerne le territoire.

La production piscicole globale représente un chiffre d'affaire de 5 à 10 millions d'euro sur l'ensemble Gironde-Garonne-Dordogne. Le métier de pêcheur s'inscrit parfois dans le cadre d'une pluriactivité, surtout dans le secteur amont, en complément d'activités agricole, touristique, d'élevage piscicole... La pêche professionnelle fait partie du patrimoine culturel de la région au travers des techniques et de la gastronomie.

L'exploitation porte principalement sur les poissons migrateurs dans la partie aval, et sur les espèces sédentaires à l'amont. Cette activité souffre de différents problèmes parmi lesquels la dégradation du milieu naturel, le déclin et les aléas de certains stocks et le manque de valorisation des produits de la pêche.

La pêche de loisir est pratiquée sur l'ensemble du linéaire. Seize associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) sont concernées par la basse Dordogne. Leur action est coordonnée par les fédérations départementales de pêche de la Dordogne et de la Gironde. Deux associations de pêcheurs amateurs aux engins et filets rassemblent les pratiquants de cette activité qui prend des formes très diverses selon les secteurs de la rivière (carrelets, nasses, filets,...).

Le territoire de la Dordogne Atlantique présente un potentiel piscicole grâce notamment à la présence d'espèces particulières telles que le silure, la carpe, les carnassiers, la friture

ou encore les migrateurs (Alose feinte, Grande Alose et Mulet). Cependant, les sites et méthodes de pêche ne sont connus que des seuls pêcheurs locaux. Dans le cadre du développement d'un tourisme vert sur la Dordogne Atlantique, ce potentiel pourrait être valorisé pour attirer une nouvelle clientèle.

LA CHASSE

L'activité de chasse le long de la rivière Dordogne concerne, dans le département de la Gironde, 39 associations de chasse, qui regroupent plus de 3 000 chasseurs. 24 sont des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) et 15 des Sociétés de Chasse type loi de 1901.

La chasse au gibier d'eau, qui dépend des milieux aquatiques et humides, est très pratiquée sur le territoire, notamment dans les zones de palus. Plusieurs espèces sont recherchées, nécessitant des approches différentes :

- Les anatidés et la Foulque macroule sont chassés principalement à la tonne (hutte fixe avec appelants disposés sur une mare naturelle ou artificielle) et à la passée du matin et du soir. 157 tonnes (déclaration préfectorale obligatoire) sont recensées le long de la Dordogne, de l'Isle aval et du Moron.
- Les limicoles, *Vanneau huppé* et *Pluvier doré* sont chassés depuis des affûts ou également à la passée dans les secteurs de prairies humides.
- La *Bécasse des bois* et le *Râle d'eau* sont chassés au chien d'arrêt dans les boisements humides et les roselières, alors que la *Bécassine des marais* est chassée « devant soi » avec ou sans chien d'arrêt dans les marais et prairies humides.

Des actions de conservation ont été réalisées par les acteurs cynégétiques (ACCA, FDC 33 et Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage) sur les communes de Prignac et Marcamps, et de Cézac dans la vallée du Moron : 3 territoires ont été acquis, pour une superficie d'une trentaine d'hectares.

De plus, en 2004, 102 hectares de marais ont été entretenus le long de la Dordogne et du Moron, par des travaux de fauche réalisés par plusieurs associations de chasse que la Fédération subventionne au titre de l'entretien de zones humides abandonnées. En effet, le phénomène de déprise agricole due à l'abandon des activités d'élevage, comme la fauche et le pâturage, conduit à un vieillissement des milieux humides et à une perte de diversité floristique et faunistique.

2.7 - La qualité des eaux

La qualité des eaux de la basse Dordogne est pour partie « héritée » du reste du bassin versant. Elle est également liée aux caractéristiques d'une rivière de plaine, large et lente. Les eaux de la Dordogne sont donc naturellement chargées en sels dissous. Les valeurs moyennes restent toutefois assez peu élevées pour une rivière de cette importance qui draine un bassin de 25 000 km². La teneur en nitrates est par exemple souvent inférieure à 10 mg/l, la norme de potabilité étant de 50 mg/l. En ce qui concerne le taux de matières en suspension, très bas en certaines périodes, il peut rapidement monter en période de hautes eaux. La température varie selon les cycles saisonniers. Elle dépasse fréquemment la valeur de 25°C en été.

Cinq points de suivi, appartenant au réseau national de bassin (RNB), permettent de disposer d'information sur la qualité des eaux de ce secteur.

Code station	Nom	Dépt	Localisation	Réseau	Mise en service	Mise hors service	Objectif qualité
05046000	La Dordogne à Pessac	24	Pont de Pessac	R.N.B.	1971		1B
05045000	La Dordogne à Branne	33	Pont de la N136 à Branne	I.N.P.	1971	1971	3
05047000	La Dordogne en aval de Bergerac	24	Pont de la D4 à Gardonne	R.N.B.	1971		1B
05047600	La Dordogne à Cours de Pile	24	Pont reliant la N660 à la D37 à Cours de Pile	R.C.A. (A.G.)	1975		1B
05048210	La Dordogne à Trémolat	24	Pont de la D31 à Trémolat	R.N.B.	1975		1B
05026000	La Dordogne au Port de St Pardon	33	Port de St-Pardon, aval du confluent avec le Gestas	R.N.B.	1971		

Tableau 6 : Stations de suivi de la qualité des eaux superficielles de la Dordogne Atlantique

En complément du RNB, le conseil général de la Gironde a mis en place, depuis 2005, un réseau de suivi des cours d'eau du département. Quatre affluents de la Dordogne sont suivis dans ce cadre, il s'agit du Moron, de la Virvée, de l'Engranne et du Gestas.

La qualité physico-chimique des eaux de la Dordogne dans sa basse vallée est globalement bonne, notamment grâce à l'important pouvoir d'auto-épuration et à l'effet dilution de cette rivière. Seule l'extrémité aval, soumise à l'influence des marées et au phénomène de bouchon vaseux, présente une qualité dégradée.

En revanche, la qualité des eaux sur les affluents est nettement plus dégradée, notamment sur la Gardonnette, la Conne, le Seignal, l'Eyraud ou encore l'Engranne. Ce constat est essentiellement dû aux rejets de certaines stations d'épuration et aux pollutions diffuses, pollutions très pénalisantes sur ces affluents présentant de faibles débits à l'étiage.

Le tableau ci-après (TABLEAU 7) présente les objectifs et les échéances retenus pour chacune des masses d'eau du bassin de la Dordogne Atlantique dans le cadre de la DCE.

Du point de vue bactériologique, les études menées en 1994 et 2005 par EPIDOR montrent que la bonne qualité générale de la basse Dordogne peut rapidement se dégrader lors d'épisodes particuliers, après des orages notamment. Les données de suivi régulier sont actuellement trop rares pour bien apprécier cet aspect de la qualité des eaux.

La partie aval de la basse Dordogne est soumise au phénomène de bouchon vaseux. Ce bouchon se déplace et évolue en fonction des débits fluviaux et des coefficients de marées. Stoppant la lumière, ce phénomène a des incidences sur la faune aquatique (chute du taux d'oxygène, forte pression bactérienne, ...). De plus, il constitue un véritable piège pour les polluants, en particulier pour les métaux.

Un réseau de quatre stations de mesures en continu (Réseau MAGEST) a été mis en place en 2005 afin de suivre l'évolution du bouchon vaseux au regard de quatre paramètres physico-chimiques (salinité, T°C, O₂ dissous, turbidité). Les premiers résultats montrent que, lors de la présence du bouchon vaseux, la station de Libourne possède en général des turbidités plus élevées que les stations de Porters (Garonne, amont estuaire) et Bordeaux. Malgré ces fortes turbidités, la chute des teneurs en oxygène au sein du bouchon vaseux reste plus modérée qu'à Bordeaux.

Comme tous les cours d'eau, la Dordogne charrie un grand nombre d'objets flottants. Si l'élimination des déchets flottants (bouteilles en plastique, canettes, ...) est indispensable, celle des débris végétaux est plus difficile à appréhender. En effet, les troncs, branches, feuilles, ... présents dans une rivière sont autant de caches et/ou de sources d'alimentation et/ou de support de reproduction pour un certain nombre d'espèces. Cependant, ces objets flottants, qui participent au fonctionnement naturel de la Dordogne, peuvent, notamment pour les troncs de grandes dimensions, être à l'origine de conflits d'usage : dégradation des filets de pêche, des ouvrages d'art, ... L'accumulation puis le relargage à l'aval par les barrages accroissent les nuisances occasionnées par les déchets (aspects paysagers) et les objets flottants de grandes dimensions. Une gestion de ces objets flottants doit donc être mise en œuvre afin de concilier les différents usages sur la rivière.

Code UHR	Nom UHR	RNABE	Objectif global retenu	Echéance retenue	Observations
FRFR108	La Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Caudeau	RNABE	Bon état	2027	Pour tenir compte des conditions naturelles Pour des raisons techniques
FRFR40	La Lidoire de sa source au confluent de la Dordogne	RNABE	Bon état	2027	
FRFR41	La Dordogne du confluent du Caudeau au confluent de la Lidoire	RNABE	Bon état	2015	
FRFR42A	Le Caudeau du confluent de la Louyre au confluent de la Dordogne	MEFM	Bon état	2027	Pour des raisons techniques Pour tenir compte des usages
FRFR42B	Le Caudeau de sa source au confluent de la Louyre	RNABE	Bon état	2027	Pour des raisons techniques
FRFR534	La Louyre de sa source au confluent du Caudeau	RNABE	Bon état	2027	Pour des raisons techniques
FRFR537	Le Barailler de sa source au confluent de la Dordogne	Bon état	Bon état	2015	
FRFR81	La Couze de sa source au confluent de la Dordogne	MEFM	Bon état	2027	Pour des raisons techniques
FRFR40	La Lidoire de sa source au confluent de la Dordogne	RNABE	Bon état	2027	
FRFR41	La Dordogne du confluent du Caudeau au confluent de la Lidoire	RNABE	Bon état	2015	
FRFR553	L'Engranne de sa source à la Dordogne	Bon état	Bon état	2015	
FRFR555	Le Moron du confluent du Soptier à la Dordogne	MEFM	Bon état	2027	Pour des raisons techniques
FRFR556	Le Moron de sa source au confluent du Soptier	MEFM	Bon état	2027	Pour des raisons techniques
FRFR557A	Le Soptier de sa source au confluent du Moron	RNABE	Bon état	2015	
FRFR557B	La Barbanne de sa source au confluent de l'Isle	MEFM	Bon état	2027	Pour des raisons techniques
FRFR557C	Le Gestas de sa source à la Gironde	RNABE	Bon état	2015	
FRFR557D	La Virvée de sa source à la Gironde	RNABE	Bon état	2021	Pour tenir compte des conditions naturelles

Tableau 7 : Synthèse des objectifs par masses d'eaux superficielles

2.8 - Les inondations

Le territoire du contrat de rivière concentre environ 28 000 habitants dans les zones inondables de l'axe Dordogne, soit 30% des enjeux du bassin. Une partie importante de l'activité économique est également susceptible d'être impactée par les grandes crues.

La partie aval du territoire de la basse vallée, qui est soumise à la fois aux inondations d'origine fluviale et aux crues d'origine maritime, est le secteur le plus sensible aux inondations. En aval de Branne (33), les zones de palus, facilement inondables, sont protégées par des digues dont la gestion est partagée par les propriétaires, privés (agriculteurs et riverains) ou collectivités, parfois regroupés en Associations Syndicales Autorisées (ASA) ou en Syndicats comme sur la presqu'île d'Ambès (SPIPA). Le contexte de gestion de ces digues (environ 125 km) et des réseaux de canaux et de fossés réguliers qui assurent le ressuyage des terres est assez complexe. En pratique, cette gestion est souvent déficiente, par manque de coordination et par manque de moyens. Elle est source de risques et de conflits lorsque surviennent des événements hydrologiques importants.

Plus localement les affluents des coteaux sont soumis à un risque de crues rapides, en raison de la nature imperméable du sous sol et d'une sensibilité importante des sols à la battance. Ce risque est souvent aggravé par des obstacles au libre écoulement, comme des ponts mal adaptés, ou par des aspects de dimensionnement des réseaux pluviaux. Les affluents des coteaux aquitains contribuent très faiblement aux crues de la Dordogne qui prennent leur origine sur le plateau de Millevaches et sur les massifs du Cantal et du Puy de Dôme.

Dans certaines communes riveraines de la Dordogne Atlantique, les zones inondables représentent une part très importante du parcellaire. Parmi les 20 communes présentant les plus importantes surfaces bâties en zone inondable, sont recensées Ambès, Bergerac, Sainte Terre, Libourne, Port Sainte Foy, Arveyres, Saint Vincent de Paul, Les Billaux. Pour ces communes, il est indispensable de maîtriser le risque inondation. Cela doit passer par une réduction de la vulnérabilité (aménagement de l'habitat et des activités économiques, plan de secours, information...). Il conviendra aussi d'envisager avec les élus et les services des solutions de développement adaptées au risque d'inondations.

En matière d'urbanisme, un des moyens de prévention réside dans l'élaboration de Plans de Prévention des Risques d'Inondation. La mise en œuvre des PPRI est largement engagée sur la basse vallée de la Dordogne. Le renforcement des contraintes liées aux PPRI change le potentiel de développement des zones les plus exposées. De nouvelles réflexions restent à mener sur l'aménagement, la gestion et la valorisation de ces territoires.

Pour cadrer et orienter les stratégies de lutte contre les inondations, une étude de définition d'un plan d'actions de prévention des inondations (PAPI) a été engagée par EPIDOR à l'échelle du bassin de la Dordogne. Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de la circulaire dite « Bachelot » du 1er octobre 2002. Le PAPI Dordogne, qui sera mis en œuvre à partir de 2008, préconise les orientations suivantes sur le territoire :

- renforcer la prévision et l'alerte,
- réduire l'aléa,
- réduire la vulnérabilité,
- anticiper les crues grâce à une action collective.

3. Diagnostic du développement touristique

3.1- Le tourisme fluvial

HISTORIQUE

Les rivières et les canaux ont longtemps constitué le principal moyen de communication pour transporter les marchandises et les personnes, la voie d'eau étant plus sûre, plus rapide et surtout beaucoup plus confortable que la route.

Au lendemain de la première guerre mondiale, le tourisme fluvial se développe avec l'apparition de moteurs adaptés aux bateaux de plaisance.

Jusqu'aux années 1960, le tourisme fluvial reste très limité en France. Il ne concerne que la visite des berges de la Seine par bateau-mouche à Paris. Le tourisme fluvial est alors considéré comme un secteur dépourvu d'avenir.

Après un démarrage lent, le tourisme nautique prend son envol à la fin des années 60 mais surtout depuis 1980. En 1999, plus de 10 millions de personnes se promènent sur l'eau et 350 000 pratiquent le tourisme fluvial au sens étroit du terme.

En France, le tourisme fluvial revêt des réalités différentes et se décline en plusieurs activités liées à la présence de l'eau, qu'il s'agisse de cours d'eau, de canaux, de lacs ou d'étangs.

Ces activités comprennent :

- la navigation et ses exigences particulières ;
- les loisirs nautiques et les activités aquatiques : pêche, voile, kayak, baignade ;
- les activités terrestres diverses induites par la présence de la voie d'eau : les bases de loisirs, le cyclotourisme, la marche, l'équitation sur les chemins de halage s'exerçant ou non sur le domaine public fluvial.

C'est surtout la navigation qui est pratiquée par les touristes. Mais une mutation s'opère. La navigation s'assoupit alors que les loisirs sportifs et aquatiques se développent. Les activités terrestres liées au bord de l'eau se multiplient et s'adressent à une clientèle plus populaire alors que la navigation reste réservée à une minorité notamment étrangère.

Aujourd'hui, fleuves, rivières et canaux permettent une formidable diffusion des loisirs nautiques et aquatiques, terrestres et sportifs qui participent à l'essor du tourisme urbain comme rural.

Le tourisme fluvial devient multi facettes. Une nouvelle géographie se dessine offrant des opportunités au développement durable du tourisme.

LES PRATIQUES ET LES USAGES

Le tourisme fluvial est un tourisme de repos et de santé. Mais c'est également un tourisme de plein air et la voie d'eau offre souvent de multiples possibilités le long des berges.

Les chemins de halage sont l'occasion de faire des randonnées à pied, à bicyclette ou à cheval. Ils sont aussi des espaces privilégiés pour des pique-niques et la pêche.

La présence de la voie d'eau apporte une valeur ajoutée considérable dans le développement de ces pratiques.

Une étude réalisée sur le tourisme fluvial sur le canal de Bourgogne montre que les motivations pour cette forme de tourisme sont les suivantes :

- pour 57% : le calme,
- pour 47% : l'originalité,
- pour 41% : la symbiose avec la nature,
- pour 30% : la découverte de la région,
- pour 29% : le nautisme.

De plus, le tourisme fluvial est l'occasion de découvrir le patrimoine, de comprendre son histoire, les étapes du développement économique des régions traversées.

La voie d'eau du fait de sa lenteur, de son calme, de la possibilité de faire halte à tout moment, de pénétrer au cœur des territoires, est le mode de transport le plus approprié à la découverte des terroirs.

CONCLUSION

Activité jeune, le tourisme fluvial a acquis au cours de ces dernières années une expansion générale dans de nombreuses régions Françaises.

Il occupe une place reconnue dans l'éventail des produits touristiques du monde rural. La plupart des régions, départements et communes riveraines des voies d'eau l'ont bien compris ; ceux-ci aménagent les berges, créent des haltes et certaines collectivités rouvrent à la navigation des voies d'eau à l'abandon, aménagent des ports de plaisance de plus en plus nombreux et améliorent la qualité des services offerts.

3.2 - Analyse concurrentielle

LA LOIRE

Ce fleuve fait l'objet d'un classement au Patrimoine Mondial de l'humanité par l'UNESCO en 2000, au regard de sa valeur de « *Fleuve Royal* ». Son cours traverse effectivement toutes les richesses patrimoniales de l'histoire de France et notamment les grands châteaux : Sully, Tours, Chenonceau...

L'intégralité du fleuve a également été inscrite comme Site d'Importance Communautaire du réseau Natura 2000 au titre des directives « oiseaux » et « habitats ». Le « *grand fleuve sauvage* » présente une importante richesse tant au regard de sa biodiversité que de la spécificité de ses écosystèmes.

La Loire présente un large panel de produits de tourisme fluvial à l'exception de la croisière fluviale. Parmi les plus emblématiques, « *la Loire à vélo* » est un itinéraire de près de 300km. L'objectif visé porte sur 800km et s'inscrit dans la future Eurovéloroute des fleuves entre Nantes et Budapest.

LA SEINE

La Seine est intimement liée à Paris. Elle est l'axe commandant toutes les rues de la capitale française et chaque parisien se réfère à ses rives pour définir son propre univers (rive gauche/rive droite).

Elle est également le fleuve qui a largement inspiré les artistes, peintres, poètes, cinéastes, auteurs... Elle est devenue le « *fleuve romantique* » de la ville romantique.

La Seine, sur l'ensemble de son cours, développe une large gamme de pratiques et de produits dont les *bateaux mouches* de Paris en sont les plus identifiables.

LE RHONE

Le Rhône est un fleuve qui a joué un rôle considérable dans l'histoire et dans l'économie du Pays. Fleuve navigable, il a servi à transporter des hommes, armes et marchandises.

En effet, c'est le seul fleuve à relier la Méditerranée à l'Europe du nord. Au cours des siècles, il est aussi un vecteur « *d'innovation technique* » puisqu'il conduit les hommes à se surpasser pour le dompter et le traverser.

Il est aussi considéré comme un fleuve « *nature et sauvage* » car il dispose d'un environnement particulier notamment au regard de la Camargue. De plus, de nombreuses zones naturelles présentant un intérêt écologique faunistique et floristique ont été recensées dans la vallée du Rhône.

Toute la gamme de pratiques liées à l'espace fluvial, à l'exception de la location de coche d'eau, est représentée sur le fleuve. La particularité repose sur les paquebots fluviaux maritimes très présents sur le Rhône.

LA GARONNE

La Garonne, la belle et imprévisible "Dame", qui tantôt nous inonde de ses flots agités, tantôt nous apporte sagesse et sérénité. Le fleuve Garonne est surnommé « *La Dame Garonne* » car des miracles ont eu lieu sur celle-ci grâce à la vierge Marie. La Garonne est à la fois un fleuve craint et respecté. En effet, celui-ci est à la fois sauvage et tumultueux étant donné qu'en amont de la Garonne il y a un torrent violent (dans le massif de la Maladeta en Espagne) et en aval à marée haute il peut se former un mascaret qui remonte le fleuve.

La Garonne est un fleuve où l'on peut pratiquer diverses activités. Elle possède une faune et flore assez importante. Sur l'ensemble de son cours, les bateaux à passagers sont assez présents. Les parcours sont souvent thématiques comme « *croisière d'été Garonne* » pour découvrir les oiseaux et les berges sauvages. Seule la location de bateau de type coche d'eau ne s'effectue pas, au regard de la réglementation du fleuve. Une voie verte entre la Haute Garonne et la Gironde est en cours de réalisation.

CONCLUSION

Sans procéder à une analyse exhaustive, il convient de confronter la vallée de la Dordogne, dans le périmètre qui nous intéresse, au regard des autres grands fleuves de France.

Comment cette vallée peut-elle se positionner à leur regard ?

De la Seine à la Saône, ces rivières sont inscrites depuis de nombreuses années dans des politiques fortes et dynamiques de développement touristique. Elles ont posé dans ces cadres des images et des valeurs spécifiques à chacune d'elles.

La rivière Dordogne ne connaît pas de réelle politique globale de développement touristique. Elle est incluse, pour partie et parfois, dans des stratégies touristiques territoriales à plus ou moins grande échelle.

Elle ne dispose pas d'image spécifique, elle ne porte pas, aujourd'hui, de valeurs accessibles et visibles par le public.

Pourtant, cette rivière, malgré quelques difficultés, dispose de réels atouts tant relatifs à la structuration touristique de ces territoires que relatifs à sa spécificité et à sa qualité environnementale.

Mais, la rivière présente un retard certain en termes de tourisme et ses potentialités restent à développer.

3.3 - Analyse de la zone d'étude

La réflexion de développement touristique s'est faite sur le périmètre du contrat de rivière Dordogne Atlantique entre Limeuil (24) et Ambès (33).

Elle a été réalisée au travers des différents éléments bibliographiques (études, rapports, documentation...), d'une large consultation des acteurs du terrain et enfin de multiples visites sur le terrain.

Elle adopte un parti pris prospectif, fondé sur des hypothèses radicales : face aux mutations de la société, la démarche à privilégier pour les territoires consiste moins à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation (avec le risque d'être toujours en retard) que de se doter de capacités d'invention collective (avec la mise en synergie des diverses potentialités et compétences) qui à partir d'une claire formulation des enjeux vont permettre de construire ensemble, en fonction des contextes et des dynamiques d'action pertinentes.

LE MARCHÉ DU TOURISME, LES INDICATEURS ECONOMIQUES

Il n'existe pas d'analyse du marché du tourisme sur la vallée de la Dordogne en tant que telle, qui ne permet donc pas de situer la vallée dans le chiffre d'affaires touristique des deux départements concernés, la Dordogne et la Gironde.

Fortement représentées sur tout le territoire, les activités de pleine nature sont toutefois assez disparates et celles spécifiques à la rivière relativement absentes, notamment sur le département de la Gironde. Par ailleurs, leur accessibilité est relativement difficile.

Le territoire s'est inscrit dans une dynamique d'organisation importante soit au travers des politiques de Pays, soit au travers des schémas locaux d'organisation touristique ou encore au travers de programmes européens.

Le territoire est couvert uniformément d'offices de tourisme et de syndicats d'initiative. Le dispositif SIRTAQUI devrait permettre une mise en réseau des structures d'accueil.

Toutefois, il est à noter qu'aucun des principaux acteurs du tourisme ne développe une politique particulière, notamment en terme de promotion et d'image, relative à la rivière.

LE CONTEXTE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

Le Paysage

La première et principale caractéristique du paysage de la rivière réside principalement dans le manque de visibilité de cette dernière en dehors des lieux de traversées ou des points de vue exceptionnels.

Longer la rivière, l'apercevoir ou encore mieux, la voir relève souvent de la gageure. Cet élément tient essentiellement à une importante végétation qui borde la rivière, d'une part, mais également à sa morphologie qui enchâsse le cours d'eau entre deux versants à fortes pentes, d'autre part.

La seconde, nécessitant une vision d'ensemble, est celle d'un paysage rural fortement marqué par l'activité agricole qui s'efface, de façon homogène sur l'ensemble du linéaire, au profit des zones de présence humaine.

Ces dernières étant également très caractéristiques : cités médiévales, bastides, châteaux... marquant un paysage à dominance très patrimoniale.

La vallée ne compte pas de secteurs fortement urbanisés. Les bourgs succèdent aux villages puis aux villes de petite taille.

Ces deux caractéristiques confèrent à la vallée une unité paysagère remarquable dont une partie, la juridiction de Saint-Emilion, est d'ailleurs inscrite au patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO au titre des paysages.

Cette unité paysagère se décompose en trois sous unités majeures :

Les cingles de Limeuil et de Trémolat

Ces deux cingles presque parfaitement symétriques offrent des vues tout à la fois spectaculaires, claires et d'un grand intérêt pédagogique. On y comprend les étapes de la formation des cingles, les traces des anciens cours de la rivière, les vestiges des falaises, la destination de l'occupation du sol.

Le vignoble

Le vignoble couvre une part importante de la vallée. Où que courre le regard, les rangées de vignes sont présentes ponctuées des châteaux et des chais. Les treize AOC du Pays du Grand Bergeracois et les dix-sept du Pays du Libournais couvrent 45 % de la surface agricole utile.

Au delà des répartitions d'AOC, le vignoble contribue à une véritable unité paysagère de la vallée. Il caractérise profondément l'ambiance rurale de la vallée.

L'habitat et le patrimoine architectural

L'habitat et le patrimoine architectural sont très liés à la présence de la rivière.

Entre Limeuil et Ambès, les bourgs jalonnent le cours d'eau et l'habitat évolue lentement, passant du règne des toits à fortes pentes et du calcaire à celui de la tuile canal et de la pierre blanche de taille. Pour répondre aux nécessités du commerce fluvial et de la pêche, les bourgs sont construits au plus près de l'eau au risque d'en subir les caprices.

Cette partie de la vallée connaît également un important patrimoine relevant des différentes étapes de l'histoire particulièrement mouvementée (abbayes, bastides, châteaux, ports, sites archéologiques ou préhistoriques...).

L'environnement

La rivière vient confirmer la qualité paysagère de la vallée.

La Dordogne est, en effet, l'un des plus grands axes à poissons migrateurs. Elle compte huit espèces emblématiques (esturgeon, saumon, alose feinte, grande alose, lamproie marine, lamproie fluviatile, anguille et truite de mer).

La présence de deux mammifères aquatiques classés d'intérêt communautaire, la loutre commune et le vison d'Europe, renforce cette dimension qualitative.

L'Angélique des estuaires, la Nivéole d'été, la Gratiolle officinale et la Pulcaire vulgaire, espèces protégées à l'échelle nationale ou communautaire, inscrivent définitivement la Vallée de la Dordogne dans un contexte environnemental majeur.

Contexte socio-économique

Le territoire compte environ 180 000 habitants, avec une densité comprise entre 70 et 100 habitants au km². Cette population se renouvelle de façon importante, notamment à l'approche des centres urbains d'importance.

L'urbanisation est diffuse et seules deux communes comptent plus de 20 000 habitants (Bergerac et Libourne). Les principales zones industrielles se situent sur ces deux villes, auxquelles il faut rajouter l'espace de la presqu'île d'Ambès.

L'activité est essentiellement agricole, même si trois barrages au fil de l'eau sont présents sur le linéaire (usines EDF de Mauzac, Tuilières et Bergerac) pour une production hydroélectrique.

3.4 - Définition des principes du développement touristique

Trois espaces de conversation ont été créés afin de définir et d'orienter les principes de développement et de valorisation de la rivière Dordogne. Ils ont réuni élus, habitants, offices de tourisme, associations culturelles et sportives...

Ils ont porté sur les aspects relatifs aux :

- valeurs de la Dordogne,
- images culturelles et sociales de la Dordogne,
- ambitions portées sur la Dordogne.

Les propos tenus relèvent d'une réflexion sincère et en ce sens une réflexion gagnante. Elle met en marche des énergies profondes et ainsi constitue une force au service de la rivière.

LES VALEURS DE LA RIVIERE

Les autochtones portent en eux des valeurs issues des souvenirs d'enfance, de l'histoire des parents ou des grands-parents, des premières baignades, du premier bateau ou encore du premier poisson pêché. C'est à dire des valeurs de leur vécu d'aujourd'hui, de leur propre histoire avec la rivière et la vallée.

Pour autant, ils sont conscients que ces valeurs ne sont pas forcément partagées de tous et notamment des nouveaux habitants de la vallée. Pour ces derniers, la Dordogne ne rime pas avec gabarriers, pêcheurs ou guerre de Cent Ans. La Dordogne est alors un lieu de vie moderne, un cadre nouveau ou seule la beauté des paysages semble primer.

Ces deux populations, que tout semble opposer, se rejoignent dans une vision commune.

La capacité pour les premiers à insuffler une nouvelle dynamique, plus moderne et la possibilité pour les seconds à se réapproprier une culture dans une vérité actuelle.

C'est ainsi que les habitants de la vallée portent des valeurs :

- culturelles et sociales relatives au respect, au partage et à la convivialité,
- intrinsèques à la rivière : une nature sauvage, une nature équilibrée, une nature ouverte.

LES IMAGES CULTURELLES ET SOCIALES

La rivière est un milieu d'expressions sportives pour les uns, un espace naturel pour les autres, un espace en déshérence pour d'autres encore.

Les clubs sportifs et les plaisanciers y voient leur terrain de jeux et de découverte. Les riverains y trouvent leur espace de détente et de convivialité, les pêcheurs en font leur lieu de travail...

La rivière relève de multiples images culturelles et sociales. Elle est un espace patrimonial important, elle est aussi un espace de vie et d'échanges entre les habitants de la vallée.

Les images s'organisent toutefois selon trois aspects :

- une richesse patrimoniale et naturelle,
- une complémentarité des pratiques,
- une nécessaire reconquête culturelle.

LES AMBITIONS PORTEES SUR LA DORDOGNE

La Dordogne concentre les expressions d'un cadre de vie où chaque acteur peut librement s'y adonner.

Pourtant, cette rivière, si belle soit elle, nécessite une démarche collective, une dynamique globale qui n'oppose pas les pratiques, les usages, les enjeux et les intérêts.

Chaque acteur politique, culturel ou social s'accorde à des objectifs communs de valorisation de « l'espace Dordogne ».

Cette valorisation s'oriente selon trois axes majeurs :

- la reconnaissance de la valeur patrimoniale de la rivière,
- l'affirmation collective de sa reconquête,
- la nécessaire préservation de la rivière tant dans ces aspects environnementaux que culturels.

Les débats collectifs, où chaque membre s'est exprimé sans tabou ni préjugé avec seulement son ressenti et sa propre vision de la rivière, ont permis de mettre en évidence, dans le respect des valeurs identifiées, quatre développements touristiques possibles et souhaités sur la rivière Dordogne.

Le tourisme fluvial	Le tourisme itinérant
Le tourisme de nature	Le tourisme de patrimoine et de culture

Pour chacun de ces développements, il a été exigé, de la part des participants, leur inscription dans un tourisme respectueux des valeurs du développement durable d'une part et dans une dynamique d'innovation et de modernité d'autre part.

Les études préalables

1- Etudes préalables identifiées dans le dossier sommaire

Les études complémentaires, identifiées dans le dossier sommaire de candidature, ont été réalisées du printemps 2006 à juin 2007. C'est entre autre sur l'analyse des résultats de ces études que le programme d'actions du contrat, objet du présent document, a été établi.

Intitulé	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'oeuvre	Descriptif
Etude de définition d'un programme de gestion des zones humides de la Basse Dordogne	EPIDOR	I-Mage Consult	Connaissance du patrimoine zones humides de la basse vallée de la Dordogne. Délimitation devant permettre de réaliser un porter à connaissance de l'emplacement de ces zones. Au-delà des zones humides à fort intérêt patrimonial connues, ce sont aussi tous les autres sites présentant un fort potentiel vis-à-vis de la ressource en eau qui intéressent cette étude.
Etude de définition d'un programme de restauration de la qualité des eaux de la basse Dordogne	EPIDOR	SCE	Diagnostic de la qualité des eaux de la Basse Dordogne et établissement d'un programme d'actions de lutte contre les pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole, en vue d'assurer une qualité d'eau compatible avec les usages et le maintien de la qualité des écosystèmes aquatiques.
Etude de l'état et du fonctionnement des systèmes de palus et de leur mode de gestion	EPIDOR	SOGREAH	Analyse du fonctionnement et de l'état des réseaux de digues et de fossés, de l'organisation en place pour la gestion de ces systèmes et des modes de gestion pratiqués. Evaluation de ces dispositifs au regard des enjeux de sécurité, écologiques et socio-économiques.
Etude touristique	CG24 et CG33	CDT 33	Définition des axes du concept touristique Dordogne, Définition d'un programme d'actions cohérent à l'échelle de la Dordogne Atlantique et favorisant un développement touristique du territoire.

Tableau 8 : Liste des études préalables du Contrat de rivière

Le financement des études complémentaires sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR a été réalisé comme suit :

Dépenses (€ TTC)		Recettes (€ TTC)	
Etude qualité des eaux	30 139 €	AEAG (70%)	21 097 €
		Conseil Régional de l'Aquitaine (10%)	3 014 €
		Autofinancement (20%)	6 028 €
Etude zones humides	32 000 €	AEAG (70 %)	22 400 €
		Conseil Régional de l'Aquitaine (10 %)	3 200 €
		Autofinancement (20 %)	6 400 €
Etude palus	40 664 €	AEAG (70%)	28 464 €
		Conseil Régional de l'Aquitaine (10 %)	4 067 €
		Autofinancement (20 %)	8 133 €
TOTAL € HT	102 803	TOTAL € HT	102 803

Tableau 9 : Bilan financier des études préalables

2 – Synthèse des études préalables

2.1 – Etude de définition d'un programme de restauration de la qualité des eaux

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

- Réaliser un diagnostic de la qualité des eaux de la basse Dordogne et des différentes pressions s'exerçant sur le milieu (interprétation des données et production de bilans).
- Etablir une stratégie (définition d'un périmètre d'intervention judicieux comprenant ou non les affluents) et proposer un programme d'actions de lutte contre les pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole, en vue d'assurer une qualité d'eau compatible avec les usages (baignade et autres loisirs nautiques, AEP, irrigation...) et le maintien de la qualité des écosystèmes aquatiques (objectifs DCE).

DIAGNOSTIC

- Suivi de la qualité des eaux

Les réseaux et les campagnes de suivi de la qualité des eaux de la Dordogne indiquent une bonne qualité générale des eaux de la rivière. La qualité chimique est quant à elle moyenne (paramètre déclassant l'Arsenic). Le pouvoir de dilution de la Dordogne Atlantique ne permet pas de rendre compte de la réalité des pressions polluantes auxquelles elle est soumise. Enfin, la qualité bactériologique des eaux de la Dordogne, très dépendante des conditions météorologiques, est quant à elle dégradée sur certains secteurs, ce qui peut constituer un frein au développement des loisirs aquatiques.

Sur les affluents, la faiblesse, naturelle ou aggravée, des débits d'étiage limite l'effet de dilution et augmente ainsi l'impact des rejets sur la qualité des eaux, qui est souvent altérée (matières azotées, nitrates).

La partie aval du territoire, soumise à l'influence des marées et du bouchon vaseux, présente une qualité d'eau dégradée par rapport au reste du linéaire.

- Identification des pressions polluantes

L'agriculture du territoire est essentiellement tournée vers la viticulture (vigne = 45 % de la SAU), le maraîchage, l'arboriculture ou encore les cultures céréalières. Ces pratiques culturales nécessitent de nombreux traitements phytosanitaires. L'utilisation de ces produits, cumulée à celle faite par les collectivités et les particuliers représente une source potentielle importante de contamination des eaux superficielles, notamment sur les affluents de la Dordogne.

Les rejets des effluents vinicoles constituent également une importante source de pollution des affluents. Le volume des effluents traités est estimé à 65 %. Des efforts restent donc à faire pour limiter au maximum l'impact de ces rejets qui se produisent durant une période sensible pour les cours d'eau.

Concernant l'assainissement domestique, les rejets sont essentiellement préjudiciables pour la pratique de la baignade (qualité bactériologique). Des améliorations sont donc à apporter aux dispositifs de traitement et à l'étanchéité des réseaux.

Le territoire est faiblement industrialisé. Quelques établissements rejettent néanmoins de la pollution organique ou des micropolluants en quantité non négligeable. L'évaluation de l'impact de ces rejets est difficile. Ces derniers se font essentiellement en Dordogne, aussi, il est probable que certaines portions du linéaire soient impactées, mais pas la totalité du lit de la rivière, ce qui est moins préjudiciable pour les poissons.

HIERARCHISATION DES ENJEUX ET PISTES D' ACTIONS

- Réduction de la pression polluante liée à l'utilisation de produits phytosanitaires,
 - Mieux évaluer la réalité de la contamination phytosanitaire, notamment sur les affluents,

- Diagnostiquer les pratiques et réduire la pression polluante liée à l'utilisation agricole et non agricole de produits phytosanitaires,
- Réduction de la pression polluante liée à l'activité vinicole,
- Amélioration de la qualité des eaux vis-à-vis des paramètres bactériologiques,
 - Amélioration du suivi de la qualité bactériologique de l'eau sur les sites de pratique des loisirs nautiques,
 - Diminution de la charge bactérienne des effluents traités et rejetés dans le milieu récepteur,
- Amélioration de l'assainissement domestique,
 - Amélioration des réseaux et des performances épuratoires des dispositifs de traitement collectifs
- Réduction des flux industriels.

2.2 – Etude de définition d'un programme de gestion des zones humides

« Phase d'inventaire »

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif principal de l'étude est de connaître le patrimoine zones humides de la basse vallée de la Dordogne. Pour cela, une délimitation précise doit être réalisée et permettre un porter à connaissance de l'emplacement de ces zones pour les communes du territoire afin de les sensibiliser aux enjeux relatifs aux zones humides et de les inciter à les prendre en compte dans leurs documents d'urbanisme.

Au-delà des zones humides à fort intérêt patrimonial connues (ZNIEFF, ZICO, réserves naturelles...), ce sont aussi tous les autres sites, présentant un potentiel vis-à-vis de la ressource en eau, qui intéressent cette étude. Ainsi, les zones humides dites « ordinaires » seront recherchées.

RESUME

L'étude de cartographie des Zones à Dominante Humide du Bassin de la Basse Dordogne est basée sur la photo-interprétation d'orthophotoplans à 5 m de résolution (BD ORTHO © – IGN), associée à l'utilisation d'images satellitales. C'est une cartographie exploitable à une échelle du 1:50.000. Elle sera un appui à des travaux de terrain plus détaillés, et servira de « situation zéro » pour des études ultérieures sur l'évolution des zones humides du bassin.

L'approche générale consiste à créer dans un premier temps, à l'aide de diverses couches géographiques disponibles, une couche cartographique, à l'échelle du bassin, des « zones présumées humides » et des « zones présumées non humides ». Ensuite à l'intérieur des zones présumées humides, on interprète, visuellement sur écran, des Orthophotoplans (images aériennes orthorectifiées) couleur à haute résolution (taille du pixel : 5m) en association avec des relevés de terrain et d'autres sources d'informations brutes ou traitées, disponibles sur l'ensemble du bassin : compositions colorées et classifications d'images satellitales de type Landsat ETM+, fond topographique au 1 :25.000 (scan 25® de l'IGN), cartes géologiques au 1 :50.000 (Bd Scan – Geol 50 - BRGM), etc.

Il s'agit donc d'une méthode hybride alliant : traitements analogiques, traitements numériques (Image Satellite, données altimétriques (MNT), données thématiques,...), et relevés de terrain (clé d'interprétation et validation). Cette méthode a auparavant fait ses preuves lors de la cartographie des zones humides du bassin Seine-Normandie pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Au total, 3 641 polygones renfermant des Zones à Dominante Humide (ZDH) ont été délimités, pour un total de 324,7 km². Les travaux de validation de terrain ont pu mettre en évidence une très bonne fiabilité pour la typologie des ZDH et le caractère humide. L'interprétation de la cartographie indique que les Zones à Dominantes Humides du territoire représentent 10, 8% du bassin. On constate également que 35 % de ces zones sont artificialisées par l'urbanisation et l'agriculture.

LIMITES DE LA METHODE

Cette étude présente des limites en termes de qualité descriptive (essentiellement, le type d'occupation du sol). Nombre d'informations descriptives bien utiles pour des biotopes humides peuvent être souhaitées, mais n'ont pas fait l'objet de cette étude. De plus, son échelle (1 :50.000) en fait un précieux outil de repérage, mais est insuffisante pour une localisation précise de limites à l'échelle parcellaire.

2.3 – Etude de l'état de fonctionnement des systèmes de palus et de leur mode de gestion

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude doit analyser :

- le fonctionnement et l'état des réseaux de digues et de fossés,
- l'organisation en place pour la gestion de ces systèmes,
- les modes de gestion pratiqués.

A partir de cet état des lieux, l'efficacité du système en place devra faire l'objet d'une évaluation au regard des enjeux de sécurité, des enjeux liés au besoin de ralentissement dynamique des crues ainsi que des enjeux écologiques et socio-économiques présents sur ces zones. Cette étude doit définir des stratégies d'intervention, si nécessaires adaptées aux particularités des différentes zones du bassin. Ainsi, différents espaces à protéger ou non pourront être définis en spécifiant pour chacun le niveau de protection. En fonction de ces niveaux de protection, différentes actions doivent être proposées.

DIAGNOSTIC

Les zones de palus sont des bas marais atlantiques situés en bordure de la Dordogne à l'aval de Branne. Les aménagements réalisés au 18^{ème} siècle ont permis le développement d'activités dans ces zones : agriculture, viticulture, industrie, urbanisation, ...

La plupart des palus sont gérés par des Associations Syndicales Autorisées (ASA) dont les compétences premières étaient l'assainissement et l'irrigation des terres inondables. 22 ASA sont dénombrées sur l'ensemble du territoire. D'une surface moyenne de 320 ha, les ASA ont un nombre d'adhérents très variable (de 15 à 386). Les ASA disposent de 3 types de compétences : digues, fossés, ouvrages (12 ASA), fossés et ouvrages seulement (9 ASA) ou uniquement digue (1 ASA). Il faut également rappeler que certains secteurs ne sont pas gérés par des ASA. Ce sont alors les propriétaires riverains qui sont responsables de l'entretien des différents ouvrages et aménagements.

Les palus sont protégés par 125 km de digues (90% en terre, 10% en béton). Ils sont assainis et irrigués par un système de fossés (esteys), clapets, pelles et buses. Certains ouvrages et tronçons de digues présentent un état de dégradation plus ou moins important. Or, ces derniers protègent des zones où de nombreuses activités se sont développées.

Les enjeux locaux recensés sont de différentes natures : agricoles (dominance de la vigne et du maïs), protection des biens et des personnes (habitations, équipements collectifs, ...), environnementaux (ZNIEFF, Natura 2000, ...), paysagers, maintien d'usages (chasse au gibier d'eau, pêche, randonnée, ...).

ORIENTATIONS PROPOSEES

L'étude aboutit à la proposition de différents scénarios prospectifs qui visent à :

- optimiser la gestion des digues au regard des enjeux de protection civile,
- accompagner et aider les ASA pour faire évoluer leur organisation et leurs statuts, conformément à la réglementation en vigueur

2.4 – Etude du développement touristique de la basse vallée de la Dordogne**RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE**

L'étude vise à établir une stratégie globale de réappropriation et de mise en valeur de l'espace rivière comme facteur de développement. Elle devra définir un programme d'actions sur 5 ans visant à concevoir et organiser un développement du tourisme lié à la rivière Dordogne, en privilégiant les activités de loisirs aquatiques, de découverte et d'itinérance douce autour du fleuve.

METHODE

La conduite de la réflexion, en vu de l'établissement de la stratégie de développement touristique de la basse vallée de la Dordogne, s'est organisée en différentes phases de consultations. La première phase est relative à la communauté territoriale, soit les acteurs et riverains de la Dordogne. La deuxième phase est relative aux experts, soit des compétences spécifiques en terme d'environnement, d'histoire, de navigation ou de développement territorial.

Cette approche a permis de définir avec les « gens de la vallée » les axes du concept touristique en faisant ressortir les désirs, envies et préoccupations des acteurs du territoire.

De ces débats et discussions, il ressort clairement les axes stratégiques majeurs d'un tourisme **PAS DE MASSE, CHOISI et INTEGRÉ.**

Dans un deuxième temps, des visites de terrain et la rencontre des porteurs de projets potentiels ont permis de bâtir un programme touristique cohérent et respectueux de la rivière.

ORIENTATIONS PROPOSEES

Les principales **orientations** posées sont :

- **Mobilisation** des populations, élus, acteurs locaux, citoyens
- Organiser les **accès, les visibilitées** de la rivière
- Une entrée : **la rivière**
- Organiser, favoriser les **activités et les pratiques** / Cohabitation – partage
- **Connaître**, préserver, valoriser
- Organiser **l'information pour tous**
- **Qualifier**

Les principales **opérations et produits** relèvent de :

- La **navigation** adaptée à la rivière et s'ouvrant à tout type de publics.
- L'**itinérance** favorisant les liens entre les territoires et les usages.
- L'**écotourisme** mettant en exergue la richesse environnementale offerte par la rivière.
- La **culture** de la vallée au sens le plus global de son histoire, de ses traditions et coutumes, de ses savoir-faire mais surtout au sens des hommes, les « gens de rivière ».

Prise en compte des recommandations du STB

La commission de planification du comité de bassin Adour Garonne, réunie le 28 janvier 2005, a confirmé la pertinence de la mise en œuvre d'un contrat de rivière sur une basse vallée et a donné son agrément au dossier sommaire de candidature « Dordogne Atlantique ».

Toutefois, il a été demandé aux porteurs de projets (Pays du Libournais, Pays du Grand Bergeracois et EPIDOR) de veiller plus particulièrement aux points suivants, auxquels ce paragraphe apporte des précisions sur leur prise en compte dans l'élaboration du dossier définitif.

Examiner, dans le cadre des études préalables du dossier définitif, l'extension à des sous-bassins affluents présentant des enjeux bien ciblés (en particulier sur les sous-bassins aval pour les enjeux liés à la pollution), du périmètre de basse vallée initialement proposé.

Quatre études préalables, listées dans la partie précédente, ont été réalisées dans le cadre des études complémentaires du contrat de rivière.

- L'étude sur les palus a porté sur la zone de répartition de ces milieux, c'est-à-dire sur l'axe Dordogne (rive gauche et rive droite) entre Moulon et le Bec d'Ambès.
- L'étude sur le développement touristique a concerné, à la demande des élus, l'axe Dordogne.
- L'étude sur la qualité de l'eau a porté sur le bassin de la Dordogne Atlantique. Le croisement de la sensibilité des affluents et des pressions qu'ils subissent a ainsi permis d'élargir le périmètre à certains sous-bassins fortement dégradés. Ainsi plusieurs fiches action du contrat concernent les affluents, comme l'Engranne ou la Gardonnette.
- Enfin, dans le cadre de la cartographie des zones humides, c'est l'ensemble du bassin qui a été étudié. Sur la base de cette étude, l'ensemble des communes du bassin de la Dordogne Atlantique fera l'objet d'un porter à connaissance. De plus, certains affluents ont d'ores et déjà été identifiés pour la mise en œuvre de plans de gestion (Engranne, Caudeau – Louyre, ...). Cette sélection s'est basée sur les caractéristiques des zones humides de ces territoires (typologie) mais également sur la présence de maîtres d'ouvrage potentiels.

Définir les conditions d'une concertation locale dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource pour s'articuler avec la préparation du PGE Dordogne-Vézère

Le PGE Dordogne Vézère est actuellement en phase d'élaboration. Plusieurs étapes de concertation ont d'ores et déjà été menées avec les services de l'Etat, les collectivités, les représentants des usagers (préleveurs et non préleveurs) de la ressource, ...

Tous ces éléments ont servi de base à l'élaboration du contrat de rivière qui participera activement à l'instauration d'une concertation dans le domaine de la gestion quantitative pendant la préparation du PGE mais surtout pendant sa mise en œuvre. Les modalités de cette concertation sont précisées dans la fiche action B9. L'organisation de réunions sectorielles, la communication et la sensibilisation des acteurs du territoire, ... feront partie des missions de l'animateur du contrat de rivière qui devra être le relais entre le territoire et l'animateur du PGE.

Mettre réellement en évidence la contribution du contrat à l'atteinte du bon état des masses d'eau concernées au sens de la DCE,

Le tableau n°2 du présent document présente les correspondances entre le PDM et le contrat de rivière. 10 enjeux du PDM concernent le territoire de la Dordogne Atlantique. Le contrat de rivière répond à 8 de ces enjeux par des actions concrètes. Seuls deux objectifs sont abordés indirectement :

- Gestion patrimoniale des eaux souterraines : le contrat de rivière ne concerne que les eaux superficielles et leurs nappes d'accompagnement. Sur le territoire, le SAGE Nappes Profondes traite de manière plus précise la thématique des eaux souterraines. Les animateurs de ces deux outils entretiennent donc un contact régulier afin d'assurer la cohérence des politiques définies dans chacun des programmes.
- Réduction de la pollution par les nitrates : Cette problématique ne ressort d'aucun diagnostic réalisé sur le territoire : aucune zone vulnérable n'a été délimitée sur le territoire et l'état des lieux de la DCE et l'étude qualité des eaux ne soulèvent pas cet enjeu sur la Dordogne Atlantique.

Associer les acteurs du contrat à la consultation du public de la DCE et à la révision du SDAGE Adour-Garonne, dans le cadre des actions qu'ils seraient amenés à conduire dans ces domaines.

Le contrat de rivière jouera bien évidemment un rôle dans la consultation du public de la DCE et à la révision du SDAGE, comme cela s'est déjà fait dans le cadre d'autres contrats de rivière animés par EPIDOR (Céou, Haute Dordogne et Cère).

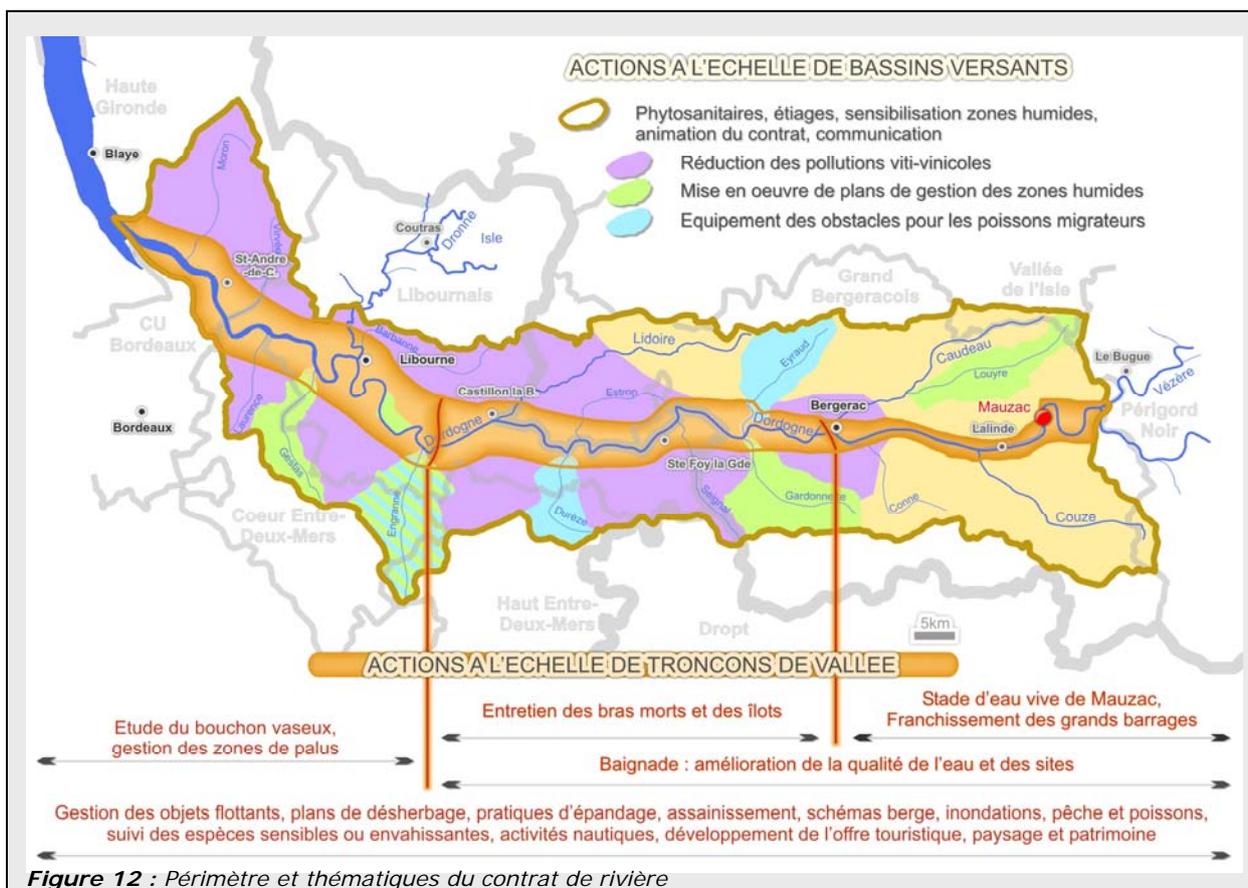
L'animateur informera le comité de rivière de l'avancée des démarches relatives à la mise en œuvre de la DCE et du futur SDAGE et préviendra les différents partenaires des éventuels retours qu'il pourrait en avoir. Il sera également un relais dynamique dans les différentes phases de consultation. Il pourra ainsi organiser toute réunion, débat, enquête, ... nécessaire pour l'information du plus grand nombre, et notamment des membres du comité de rivière.

Enjeux et stratégies d'actions

1 – Périmètre d'intervention du contrat de rivière

Le périmètre du contrat de rivière, tel qu'il a été validé lors de l'agrément du dossier sommaire de candidature, concerne le corridor fluvial de la Dordogne. Dans le cadre des études préalables, l'extension de ce périmètre à une échelle « bassin », c'est-à-dire incluant les affluents, a été étudiée.

La stratégie territoriale d'intervention du contrat, explicitée ci-après par thématique, peut donc se résumer à la carte suivante :



2 – Stratégies d'actions

Le territoire du contrat de rivière est vaste (700 km², 102 communes) et linéaire (180 km de rivière). Il concerne deux départements (Gironde et Dordogne), 4 pays (Haute Gironde, Cœur de l'entre deux mers, Libournais et Grand Bergeracois) et 18 communautés de communes. Si la rivière constitue un repère fédérateur et une identité forte et partagée sur l'ensemble du territoire, la vallée est cependant riche et diverse. Elle est ainsi composée d'une mosaïque de territoires ayant chacun leurs spécificités : élevage/viticulture, bouchon vaseux/qualité bactériologique de la rivière, influence des barrages/influence de la marée...

Ici comme ailleurs, depuis plusieurs décennies, la rivière a été délaissée provoquant une dégradation de la qualité des eaux, du lit et des milieux aquatiques. Corollairement, la

biodiversité a reculé et les paysages fluviaux se sont détériorés. Les hommes ne vivaient plus avec la rivière mais à côté d'elle et parfois contre elle, augmentant ainsi leur vulnérabilité vis-à-vis des crues et ne saisissant pas les atouts que leur offre la rivière pour dynamiser le développement de leur territoire.

Dans ce contexte, le contrat de rivière se donne pour principales ambitions de remettre la rivière au centre des préoccupations de l'ensemble des acteurs du territoire et de rassembler durablement autour du projet.

La phase préalable du contrat de rivière Dordogne Atlantique a été l'occasion d'engager une consultation de l'ensemble des acteurs du territoire autour des problématiques de la rivière. Elle a permis de susciter un regain d'intérêt pour la rivière et de mesurer l'ampleur des attentes, explicites ou implicites, des élus du territoire.

Mais si les mentalités commencent à changer, de nombreux efforts doivent encore être réalisés pour continuer à sensibiliser les acteurs et lancer des actions qui serviront les objectifs du contrat de rivière et, par voie de conséquence, ceux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

La stratégie du contrat de rivière privilégie donc :

1. des actions d'animation qui visent à confirmer la volonté commune de reconquête de la rivière. Il s'agit notamment d'informer, de sensibiliser et d'insuffler une dynamique en matière de préservation et de valorisation de la Dordogne sur le territoire.
2. des projets pilotes, à fort effet levier, qui répondent au double objectif de dynamisation du territoire et d'incitation à l'action en donnant l'exemple. Cette démarche, qui a déjà fait ses preuves dans la mise en œuvre des schémas d'entretien des berges, est ainsi proposée dans le cadre de la préservation des zones humides ou encore dans les actions concernant la profession agricole.
3. une perspective de valorisation économique des lourds efforts qui devront être engagés en faveur de l'environnement avec l'inclusion, atypique dans les contrats de rivière, d'un « volet D ».

Le périmètre du contrat « à géométrie variable » est au service de cette stratégie : il vise l'efficacité de l'action en évitant le « saupoudrage » de l'animation sur un vaste territoire qui dans son acceptation large s'étend sur plus de 3 000 km² et 345 communes.

Les grands chantiers qui se dessinent dans le cadre du programme d'actions sont :

- la préservation des zones humides,
- l'entretien des berges et du lit de la rivière,
- la lutte contre la pollution diffuse liée aux produits phytosanitaires,
- le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs,
- l'assainissement des collectivités et le traitement des rejets industriels, qui sont abordés dans une logique plus conforme à la tradition des contrats de rivière.

2.1 - Volet A : Améliorer la qualité des eaux

ENJEUX

- o Préservation de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable,
- o Respect des objectifs de la DCE,
- o Conciliation des usages,
- o Maintien de l'activité de pêche professionnelle,
- o Sécurisation de la pratique des loisirs aquatiques, notamment la baignade spontanée,
- o Restaurer la qualité des eaux pour répondre aux exigences des populations piscicoles,

- Limitation du phénomène de bouchon vaseux.

CONSTAT

La qualité physico-chimique des eaux de la Dordogne Atlantique est globalement bonne, exceptée sur les paramètres bactériologiques. Sur ce point, la qualité est en effet insuffisante pour sécuriser la pratique de la baignade spontanée.

De plus, de nombreux rejets toxiques s'effectuent encore dans la Dordogne. La dilution de ces rejets dans la rivière les rend difficilement identifiables. Ils contribuent par contre à « l'alimentation » du bouchon vaseux sur la partie aval du territoire et ont sûrement des impacts sur les populations piscicoles. Certains sites industriels bien identifiés peuvent être à l'origine de ces rejets toxiques. Une concertation avec les services de l'Etat, les chambres consulaires et les industriels devrait permettre de trouver des solutions permettant l'amélioration de la qualité des rejets.

La qualité de l'eau des affluents est quant à elle nettement dégradée : pollution diffuse aux produits phytosanitaires, rejets des effluents vinicoles, ... Cette situation est aggravée par des débits d'étiage sévères sur certains affluents. Le contrat de rivière devra donc inciter les collectivités territoriales, les particuliers mais également la profession agricole à modifier certaines pratiques et inciter à une gestion équilibrée de la ressource.

Le territoire du contrat est également concerné par la problématique des objets flottants. Il est important de pouvoir récupérer et valoriser, par les filières de recyclage, les déchets flottants (bouteilles en plastique, canettes, ...) et de gérer les débris végétaux. Sur ce dernier point, il s'agit notamment de remédier au relargage par « radeaux » des débris accumulés derrière les barrages et d'éliminer les troncs les plus volumineux et susceptibles de causer des dégradations sur les secteurs aval.

La problématique du bouchon vaseux, qui concerne l'aval du territoire, ne peut pas être gérée à la seule échelle de la Dordogne. La réflexion doit donc être menée conjointement sur l'estuaire, la Garonne et la Dordogne. Les enjeux, à ce stade de la réflexion, résident essentiellement dans l'amélioration de la connaissance du phénomène (évolution, caractéristiques, impacts sur la faune piscicole, ...) afin de pouvoir dégager des orientations de gestion visant à limiter les nuisances.

OBJECTIFS

Le Contrat de rivière Dordogne Atlantique devra donc s'attacher à

- ✕ Qualifier les flux de pollution diffuse pour mieux agir sur leur réduction,
- ✕ Réduire les flux de pollution viti-vinicole,
- ✕ Restaurer la qualité des eaux pour répondre aux exigences piscicoles et à la pratique des loisirs aquatiques,
- ✕ Améliorer l'assainissement domestique et des établissements de plein air,
- ✕ Réduire les principaux points noirs industriels,
- ✕ Mettre en œuvre des efforts de connaissance sur le bouchon vaseux,
- ✕ Mieux gérer les objets flottants

2.2 – Volet B : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

ENJEUX

- Protection et préservation des espèces et des milieux remarquables,
- Restauration des milieux, base du développement touristique,
- Gestion concertée de la ressource en eau,
- Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs,
- Amélioration du potentiel piscicole,
- Valorisation paysagère de la vallée,
- Conciliation des usages

CONSTAT

Milieux

Le territoire de la Dordogne Atlantique, bien que rural, est soumis à une pression urbanistique croissante : proximité de l'agglomération de Bordeaux, développement le long de la rivière. Les pratiques agricoles, parfois intensives, contribuent également à la modification profonde des milieux. Si ces derniers présentent encore une forte valeur écologique (diversité biologique, attrait touristique, ...), ils n'en sont pas moins menacés par la banalisation et l'appauvrissement du territoire. Aussi, est-il indispensable, dans le cadre du contrat de rivière Dordogne Atlantique, de mener une réelle politique de préservation et de restauration de ces milieux.

Le lit de la Dordogne, ses atterrissements, ses bras secondaires et bras morts constituent des milieux riches et diversifiés. La gestion des herbiers, qui se développent dans le lit et causent ponctuellement des conflits d'usages avec les pratiques aquatiques, celle des atterrissements, la reconnexion des annexes hydrauliques à la rivière sont autant d'actions à intégrer au contrat de rivière. En effet, l'enfoncement du lit de la Dordogne et la raréfaction des crues petites et moyennes ont entraîné la modification de ces milieux : exhaussement des bras mort, végétalisation des atterrissements, ... Leur gestion apparaît donc nécessaire pour préserver leurs fonctionnalités, notamment biologiques (zones d'habitats, de nourrissage et/ou de reproduction).

Les berges et les boisements associés, interfaces entre milieux terrestres et milieux aquatiques, abritent une faune et une flore remarquable (angélique des estuaires, vison) et assurent différentes fonctions au sein de l'hydrosystème (épuration des eaux, ralentissement dynamique, ...). Envahis par des espèces exogènes et/ou ornementales (renouées, bambous, ...) et faisant l'objet de nombreuses dégradations (dépôts sauvages, érosion, pratiques d'entretien inappropriées...), ces milieux doivent être restaurés. De plus, les boisements alluviaux typiques des paysages de la vallée représentent un atout pour le développement d'activités autour de la rivière.

Dans le lit majeur, les zones humides banales ou patrimoniales (palus, forêts alluviales, gravières, ...), sont fortement altérées par l'urbanisation et certaines pratiques agricoles (retournement des prairies, drainage, ...). La protection et la restauration de certains de ces espaces constituent cependant une nécessité pour maintenir la richesse de la vallée et préserver la ressource en eau.

Les palus, zones humides présentes à l'aval du territoire, sont également des zones à forts enjeux. La pression de l'agglomération de Bordeaux et l'élévation programmée du niveau des océans menacent directement ces zones protégées par un système de digues et d'esteys, dont l'entretien est plus ou moins bien assuré.

Concernant les zones humides, il est également une activité qu'il ne faut pas oublier et qui peut être très pénalisante pour ces milieux : les extractions de granulats. La vallée de la Dordogne est un territoire privilégié pour l'implantation de cette activité. Les impacts paysagers et environnementaux (rejets, destruction de zones humides, ...) peuvent parfois être importants. Aussi, l'animateur du contrat de rivière devra assurer une vigilance sur l'implantation d'exploitations et assister les élus en leur fournissant des préconisations à respecter pour limiter les impacts en cas d'installation d'une exploitation ou de réhabilitation de site d'extraction sur leur commune.

Poissons

L'axe Dordogne est l'un des plus réputés pour les poissons migrateurs, avec 8 espèces migratrices. Des incertitudes sur la qualité des eaux et des milieux, l'extension du phénomène de bouchon vaseux, la présence d'ouvrages plus ou moins franchissables sur la Dordogne mais aussi sur les affluents, les éclusées et la régulation des débits sur la Dordogne sont autant d'hypothèses pouvant expliquer la régression de la plupart des migrateurs sur l'axe Dordogne. La Basse Dordogne reste néanmoins un secteur stratégique pour la reproduction de certaines espèces (Alose et Lamproie). Les enjeux de préservation et de restauration des migrateurs reposent essentiellement sur 4 points :

- Améliorer le franchissement, à la montaison et à la dévalaison, des trois barrages du bergeracois. Il conviendra notamment d'améliorer les passes à poissons de l'usine de Mauzac et du barrage de Bergerac et de mettre en place un système de dévalaison à Tuilières, dans un premier temps, et à Mauzac, dans un second. Il faudra sur ce thème articuler le contrat de rivière avec les démarches en cours ou envisagées dans d'autres cadres et en particulier dans ceux :
 - De la mise en œuvre des nouvelles obligations définies lors du renouvellement de la concession du barrage de Tuilières (dévalaison)
 - Des discussions en cours sur le débit réservé, le franchissement des poissons et l'implantation d'un stade d'eaux vives sur le barrage de Mauzac
 - De l'idée d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) sur les problèmes de franchissement des barrages du bergeracois.
- Protéger les habitats (frayères, nourriceries) en les préservant de toute installation, travaux, ouvrage ou rejet pouvant les affecter.
- Reconquérir les habitats de l'Anguille sur les affluents. La circulation latérale de cette espèce est essentielle sur la partie basse de la Dordogne, où se trouve l'essentiel des individus du bassin, stoppés par les barrages.
- Participer à la mise en œuvre des préconisations européennes et nationales de préservation de l'Esturgeon européen, notamment en continuant la sensibilisation et l'animation sur le bassin.

Le contrat de rivière devra constituer un des relais de la mise en œuvre des orientations définies dans le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI).

Une espèce exogène, le silure glane, pose de nombreuses interrogations quant à son impact sur les autres espèces. Un approfondissement des connaissances sur le comportement de ces individus permettra de mieux appréhender les relations interspécifiques.

Gestion quantitative

Comme présenté dans le diagnostic, la gestion quantitative de la ressource, sur les affluents, et la protection contre les inondations, sur la Dordogne, ressortent comme deux enjeux importants du territoire. Ils sont respectivement traités par le PGE Dordogne Vézère et le PAPI Dordogne. Dans le cadre du contrat de rivière Dordogne Atlantique, il conviendra donc de veiller à l'application des orientations identifiées dans ces documents et au maintien d'une réelle mobilisation des différents acteurs sur ces deux thématiques.

Il est également important de prendre en compte les besoins du milieu estuarien dans la réflexion menée sur les débits. Ce milieu tient sa particularité du mélange entre les eaux maritimes et fluviales. Des réflexions devront donc être menées en collaboration avec le SMIDDEST afin de déterminer les débits nécessaires au bon fonctionnement de ce milieu (salinité des eaux, bouchon vaseux, ...).

Sur la basse Dordogne, les éclusées, générées par les ouvrages du haut bassin, se font ressentir jusqu'à la limite d'influence de la marée. Cependant, l'impact de ces variations de débit et les solutions d'aménagement sont moins évidents qu'à l'amont. Il est donc préférable d'attendre les résultats du défi éclusées avant de proposer des opérations de réduction de la vulnérabilité des milieux. Toutefois, il conviendra de veiller, lors de la réhabilitation des bras morts, à bien intégrer la problématique « éclusées » dans les projets proposés.

Eau potable

L'alimentation en eau potable du territoire s'effectue par captage dans les nappes profondes, notamment l'éocène. Les problématiques de l'alimentation en eau potable du territoire du contrat de rivière sont donc traitées par le SAGE Nappes Profondes de la Gironde. Cependant, la forte pression de prélèvement subie par les nappes profondes incite à la recherche de ressources de substitution. Aussi, et si l'alimentation en eau potable ne constitue pas actuellement un enjeu pour le territoire, il se peut qu'elle le devienne dans les prochaines années avec la création ou la réouverture de captages dans la nappe alluviale de la Dordogne.

OBJECTIFS

Le Contrat de rivière Dordogne Atlantique devra donc s'attacher à

- ✗ Gérer les boisements alluviaux, les atterrissements et les bras morts,
- ✗ Encourager le maintien des zones humides,
- ✗ Préserver les espèces et les milieux remarquables,
- ✗ Améliorer la transparence des 3 barrages du Bergeracois et l'accessibilité des affluents aux migrateurs,
- ✗ Améliorer les connaissances sur la ressource piscicole en vue d'en améliorer la gestion,
- ✗ Assurer la mise en place locale des orientations identifiées dans le PGE et le PAPI,
- ✗ Sensibiliser et informer les élus pour une meilleure prise en compte des enjeux de la protection de l'eau et des milieux aquatiques et de la gestion de l'espace fluvial et de la dynamique fluviale.

2.3 - Volet C : Animer, communiquer et sensibiliser

ENJEUX

- Réussite des volets A, B et D,
- Modification des pratiques et/ou comportements,
- Maintien d'une dynamique à l'échelle du territoire,
- Formation des élus,
- Incitation à l'émergence des projets inscrits dans le contrat,
- Evaluation de l'avancement du contrat de rivière.

CONSTAT

La réussite du contrat de rivière Dordogne Atlantique repose sur l'adhésion du plus grand nombre à ce projet. Elle dépend ainsi de la mobilisation des élus, des acteurs du territoire et des partenaires techniques et financiers.

L'animation du contrat est capitale. L'accompagnement des maîtres d'ouvrages, la coordination des actions inscrites au programme, le suivi de la procédure, la concertation au quotidien avec l'ensemble des partenaires permettent de maintenir une dynamique tout au long des 5 années du contrat.

Le comité de rivière et l'animatrice devront également veiller à l'expression équilibrée des différentes parties.

De plus, et d'une manière générale, les élus du territoire manquent d'information pour prendre en compte les éléments de gestion durable des cours d'eau dans leurs actions quotidiennes. Une sensibilisation sur l'ensemble des problématiques de la rivière, sur les bonnes pratiques, ... semble donc indispensable.

OBJECTIFS

Les objectifs visés sont

- ✕ L'information et la sensibilisation du plus grand nombre au développement durable de la rivière,
- ✕ La participation de l'ensemble des parties prenantes aux décisions concernant la rivière,
- ✕ L'élaboration d'outils de communication et de sensibilisation adaptés aux enjeux,
- ✕ D'assurer la concertation entre les élus, les acteurs du territoire et les partenaires techniques et financiers,
- ✕ D'accompagner les maîtres d'ouvrages,
- ✕ De prendre en compte les objectifs du contrat dans les démarches de progrès (certifications, labellisations, ...),
- ✕ La réalisation du suivi administratif, technique et financier des dossiers.

2.4 - Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

ENJEUX

- Développement du territoire tourné vers la rivière,
- Ancrage de la rivière dans le territoire,
- Faire découvrir le patrimoine et la richesse de la vallée,
- Associer développement économique et préservation de la ressource et des milieux.

CONSTAT

Le projet de développement touristique de la vallée de la Dordogne s'est inscrit dans une dynamique à laquelle les exigences environnementales sont associées et doivent trouver toute la cohérence nécessaire à la réussite de la préservation de la rivière et du développement.

Un territoire rural

Les différents éléments de l'analyse du territoire, paysagers ou socio-économiques, caractérisent le territoire comme un espace rural, défini par :

- une densité relativement faible des habitants et des constructions, faisant apparaître une prépondérance des paysages à couverture végétale,
- un usage économique à dominance agro-sylvo-pastoral,
- un mode de vie de ses habitants caractérisé par leur appartenance à des collectivités de taille limitée et par leur rapport particulier à l'espace,
- une identité et une représentation spécifiques, fortement connotées par la culture traditionnelle.

Une rivière de haute qualité environnementale

Les éléments inhérents au cours d'eau et aux possibilités de développement touristique du territoire sont :

- une réelle qualité des eaux,
- des espaces naturels de grande richesse,
- une faune emblématique,
- une flore spécifique.

Un projet tourné vers l'avenir

La réflexion prospective oriente le projet dans une logique de développement touristique dynamique et volontariste :

- rechercher de la valeur ajoutée (emploi, équilibre spatial, établissement des chiffres d'affaire) et favoriser les retombées directes aux populations locales leur permettant de contribuer à leur bien-être,
- équilibrer démographie et travail (clientèles, spécialisation de l'offre),
- intégrer les problématiques environnementales (respect des valeurs du développement durable),
- s'appuyer sur la métamorphose des flux (affirmer les valeurs de la qualité, ouvrir de nouveaux horizons de produits, favoriser le partenariat public-privé).

Un engagement public affirmé

Le contrat de rivière Dordogne Atlantique suppose un engagement fort des collectivités publiques locales et territoriales en faveur de la préservation des équilibres écologiques et environnementaux de la rivière Dordogne et de son développement.

Ces engagements sont tout autant financiers que politiques et visent à :

- améliorer la qualité des eaux,
- préserver les milieux, protéger les espèces et gérer la ressource,
- respecter les hommes vivant sur le territoire,
- imposer aux hommes de protéger la nature, y compris face à une recherche d'efficacité économique rapide dévastatrice à moyen terme.

C'est ainsi que le projet de développement touristique de la vallée repose sur les **valeurs paysagères** intrinsèques au territoire et s'inscrit dans un objectif d'**écotourisme**.

Ce projet ne se situe pas dans une logique nostalgique des pratiques du passé mais dans une dynamique du futur, innovante et s'appuyant sur les valeurs d'authenticité d'aujourd'hui.

Ce positionnement est un véritable challenge pour la basse vallée de la Dordogne prise entre logiques économiques et nécessités environnementales.

Il ne peut trouver une réalité que si chaque acteur public et privé s'engage dans cet objectif de façon convergente et cohérente.

Ecotourisme

Un territoire rural, comme l'est la Vallée de la Dordogne, peut entamer une dynamique d'économie touristique s'il répond à :

- trois types d'imaginaires liés à l'espace rural : une campagne purificatrice, socialisatrice et plongeant ses racines dans un passé prestigieux,
- une diversité du tissu économique du fait de l'arrivée de nouveaux habitants vecteur de redéploiement et de développement,
- un engagement dans la réhabilitation du patrimoine, des réseaux, du maintien d'une activité de services...

Les raisons subjectives du choix de la destination Vallée de la Dordogne s'appuyant sur les trois types d'imaginaire présentés ci-dessus pourraient être :

- un espace rural préservé privilégié pour la santé, la remise en forme...
- un espace rural restituant les capacités de partage entre les hommes face à l'appauvrissement du lien social des grands espaces urbains.
- un espace rural préservant l'authenticité et la vérité, soutenant l'image d'une campagne nourricière du « sain ».

Le positionnement choisi s'impose alors au territoire de la vallée de la Dordogne ; il répond aux besoins des populations, il intègre les enjeux environnementaux, il participe du développement territorial.

Une démarche volontariste

Dans un contexte concurrentiel fort, le tourisme doit s'inscrire dans une démarche marketing claire et offensive.

La démarche marketing devra donc s'inscrire de façon à répondre à des demandes individuelles en opposition à l'anonymat de l'espace urbain et

être en mesure d'offrir un cadre communautaire dans lequel le touriste pourra s'impliquer et échanger. Elle devra également permettre la pratique d'activités invitant le touriste à s'accomplir, à aller au bout de soi afin de se découvrir dans l'espace rural.

La démarche marketing s'applique sur deux thèmes spécifiques :

- le paysage de la vallée,
- la rivière Dordogne

Les objectifs visés relèvent de

- * La qualification de l'offre et du tourisme
- * L'amélioration de l'accessibilité au territoire et du cheminement
- * Le développement des logiques de réseau
- * L'engagement du territoire dans sa mise en tourisme

Le Paysage de la vallée

Compte tenu des caractéristiques majeures du territoire et de l'affirmation de la volonté de préserver et gérer ce territoire, le paysage de la vallée doit être transcendé et affiché comme LA valeur du territoire.

Une démarche particulière ainsi qu'un traitement spécifique du paysage de la vallée doivent créer les conditions de sa mise en tourisme.

Objectifs

- * Favoriser les liens rivière-vallée
- * Favoriser le cheminement sur l'ensemble du territoire
- * Créer les conditions de la compréhension et de l'interprétation du paysage

Pour ce faire trois logiques doivent être privilégiées :

- la mise en scène du territoire (les espaces de co-visibilité, ...),
- L'identification d'itinéraires qualifiés (patrimoine, vignoble, nature, ...),
- La création d'espaces spécifiques (cingles, confluences, ...).

La Rivière Dordogne

La rivière est l'élément fédérateur du territoire. Elle est également un espace particulier où peuvent s'exercer beaucoup de pressions.

Elle doit, à ce titre, faire l'objet d'une attention toute particulière dans sa mise en tourisme.

Objectifs

- * Qualifier l'offre fluviale
- * Créer les conditions d'une pratique sensible
- * Créer les conditions nécessaires à sa compréhension et à son interprétation.

Ainsi trois logiques peuvent être privilégiées :

- Mise en scène de l'espace rivière (événements, festivités, ...),
- Identification d'itinéraires fluviaux (quais et cales, d'une heure à plusieurs jours, thématiques et pratiques, ...),
- Création d'espaces liés aux spécificités de la rivière (migrateurs, pêche, mascaret, ...).

Mise en réseau des sites

Il est entendu que ce schéma de développement ne peut se considérer site par site mais bien dans leur cohérence d'une part, dans leur complémentarité d'autre part et dans leur mise en réseau tant en termes de production que d'image.

Cette mise en réseau suppose une démarche collective initiée à l'échelle des départements et des pays de la vallée.

Si cette condition est impérative à la réussite du développement de cette filière, elle suppose la mise en œuvre collective de démarches visant à coordonner et à promouvoir l'offre de la vallée.

Compte tenu des éléments identifiés précédemment, ce volet devra reposer à la fois sur la mobilisation de chaque acteur concerné et s'inscrire dans une dynamique très volontariste.

Les objectifs visés relèvent entre autre d'une offre vivante et riche, visible et valorisante à destination des clientèles identifiées.

Clientèles

Au vu du contexte touristique, trois cibles sont clairement possibles pour cette filière touristique :

- les jeunes au regard des activités de pleine nature et sportives, l'offre s'ouvrant sur un panel allant de l'initiation à la compétition,
- les familles et les seniors au regard des activités de pleine nature et de découverte du patrimoine et de la culture.

Récapitulatif du programme

1 - Par volet

Actions	Echéancier										TOTAL k€
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33	
Evaluer contamination des eaux par phyto	20	20	53	53	20	20	0	0	8	8	200
Modification des pratiques	55	105	55	105	55	105	55	105	55	105	800
Plans de désherbage	0	0	64	96	64	96	64	96	64	96	640
Pollution vinicole	29	3	29	3	29	3	29	3	29	3	158
Epanchages	20	20	0	0	0	0	0	0	0	0	40
Assainissement	1734	4450	7580	7602	0	4500	3300	0	600	0	29766
Réseau	1918	1450	2499	1600	920	300	1160	300	860	300	11307
Bactéριο	90	90	90	0	180	0	90	90	0	180	810
Baignade	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	21
Industrie	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Objets flottants	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Bouchon vaseux	0	0	0	10	0	15	0	0	0	0	25
TOTAL k€/an	3867	6140	10371	9470	1270	5041	4700	596	1617	693	43766
	10007		19841		6311		5296		2311		
TOTAL k€	43766										

Tableau 10 : Récapitulatif Volet A : Améliorer la qualité de l'eau

Actions	Echéancier										TOTAL k€
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33	
Berge	232	124	232	124	232	124	232	124	232	124	1779
Atterrissement	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	359
Bras mort	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	161
Faune, flore	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0
Zones humides	14	17	14	17	14	17	14	17	14	17	150
Palus	0	70	0	140	0	40	0	40	0	40	330
Barrages	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	5075
Etude poissons	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	70
Etiage	Financements PGE										0
Inondation	Financements PAPI										0
TOTAL k€/AN	309	279	309	349	309	249	309	249	309	249	7924
	589		659		559		559		559		
TOTAL k€	7924										

Tableau 11 : Récapitulatif Volet B : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

Actions	Echéancier										TOTAL k€
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33	
Outils de communication	9	9	3	3	3	3	3	3	3	3	44
DVD	0	0	23	23	0	0	0	0	0	0	45
Animation	39	39	37	37	37	37	37	37	37	37	370
TOTAL k€/an	47	47	62	62	40	40	40	40	40	40	459
	95		125		80		80		80		
TOTAL k€	459										

Tableau 12 : Récapitulatif Volet C : Animer, communiquer, sensibiliser

Actions Volet D	Echéancier										TOTAL k€
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33	
Pêche	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Itinérance douce	563	603	563	563	646	563	563	563	563	563	5749
Paysages de la vallée	25	25	ND	ND	147	ND	ND	ND	ND	ND	197
Activités nautiques		60		67		67		67	130	67	456
Stade d'eaux vives	9600										9600
Compréhension de la rivière	ND		186		186		186		ND		558
Baignade	ND		375		168		ND		ND		543
Accès au territoire	ND		ND		ND		ND		ND		ND
Conditions d'accueil	ND		83		83		ND		ND		166
Formations et Echanges	ND		ND		ND		ND		ND		ND
Production	ND		ND		ND		ND		ND		ND
Commercialisation	ND		ND		ND		ND		ND		ND
Communication	50		ND		ND		ND		ND		50
TOTAL k€/an	638	688	10807	629	1230	629	749	629	693	629	17319
TOTAL Volet D k€	17319										

Tableau 13 : Récapitulatif Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

Actions	Echéancier										TOTAL k€	%
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5			
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33		
Volet A	3867	6140	10371	9470	1270	5041	4700	596	1617	693	43766	63%
Volet B	309	279	309	349	309	249	309	249	309	249	7924	11%
Volet C	47	47	62	62	40	40	40	40	40	40	459	1%
Volet D	638	688	10807	629	1230	629	749	629	693	629	17319	25%
TOTAL k€	4861	7155	21550	10511	2849	5959	5798	1514	2659	1612	69467	
TOTAL k€/an	12016		32060		8808		7312		4271			

Tableau 14 : Récapitulatif de l'ensemble des volets

2 – Par partenaires

Les tableaux ci-dessous présentent la participation des différents partenaires au financement du contrat de rivière. Cependant, sur un certain nombre d'actions, le taux de subvention des partenaires n'est pas connu, un dossier technique plus précis étant nécessaire.

Actions	Coûts CRDA k€	AEAG		CG24	CG33	CRA	Etat	M.O		
		P1	P2							
A1	Evaluer contamination phyto	200	X	X	AD	4	40		Chambre d'agriculture 24,33 EPIDOR	
A2	Modification des pratiques	800		AD	50	205	160	150	Chambre d'agriculture 24,33 Organismes agréés, agriculteurs	
A3	Plans de désherbage	640		AD	AD	85	8	AD	Communes, communautés de communes, Pays	
A4	Pollution viticole	158	48		29	AD	28	28,8	Chambre d'agriculture 24,33, Viticulteurs, Syndicats viticoles	
A5	Epanchages	40	20		AD	4	X	X	EPIDOR	
A6	Assainissement	29766	2647		5946	4965	X	X	Communes, Communautés de communes, syndicats d'assainissement, campings, ...	
A7	Réseau	11307	452		2354	593	X	X	Communes, communautés de communes, syndicats d'assainissement	
A8	Bactério	810	45		203	108	X	X	Communes, communautés de communes, syndicats	
A9	Baignade	21		AD	AD	AD	AD	X	Communes, communautés de communes	
A10	Industrie	AD	AD		AD	AD	AD	AD	Industriels	
A11	Objets flottants	AD	AD		AD	AD	AD	AD	EDF	
A12	Bouchon vaseux	25		AD	AD	AD	AD	AD	EPIDOR	
B1	Berge	1778,5	469		348	155	356	X	Communes, Communautés de communes, syndicats	
B2	Atterrissement	359	85		54	45	72	X	Communes, Communautés de communes, syndicats, VNF	
B3	Bras mort	161	69		24	20	32	X	Communes, Communautés de communes, syndicats, VNF	
B4	Faune, flore	AD			AD	AD	AD	AD	ONCFS, Fédérations de chasse et de pêche, collectivités, ...	
B5	Zones humides	150	75		AD	AD	30	X	EPIDOR, Collectivités, FMA, ASA	
B6	Palus	330	165		X	AD	66	X	EPIDOR, FMA, ASA	
B7	Libre circulation	5075	750		8	10	15	AD	Propriétaires de seuils, riverains	
B8	Etude poissons	70	35		AD	7	14	X	MIGADO	
B9	Etiage	AD	<i>Financements PGE</i>					Agriculteurs, collectivités, EDF, EPIDOR		
B10	Inondation	AD	<i>Financements PAPI</i>					Collectivités, EPIDOR		
C1	Outils de communication	44,2	22		AD	AD	9	X	EPIDOR	
C2	DVD	45	X	X	AD	AD	8	X	EPIDOR	
C3	Animation	370	185		19	19	AD	X	EPIDOR	
TOTAL CRDA k€		52148	5067	AD	9034	6219	838	179		

Tableau 15 : Participation de l'ensemble des partenaires

Actions	Coûts CRDA k€	Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5		
		éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€
A1	200	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A2	800	160	AD	AD	160	AD	AD	160	AD	AD	160	AD	AD	160	AD	AD
A3	640	0	0%	0	160	AD	AD	160	AD	AD	160	AD	AD	160	AD	AD
A4	158	32	30%	9	32	30%	9	32	30%	9	32	30%	9	32	30%	9
A5	40	40	50%	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A6	29766	5084	25%	1271	5500	25%	1375	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1100	AD	AD	9682	AD	AD	4500	AD	AD	3300	AD	AD	600	AD	AD
A7	11307	598	25%	149	300	25%	75	310	25%	78	300	25%	75	300	25%	75
		2020	AD	AD	1949	AD	AD	110	AD	AD	410	AD	AD	110	AD	AD
A8	810	90	25%	23	0	0	0	90	25%	23	0	0	0	0	0	0
		90	AD	AD	90	AD	AD	90	AD	AD	180	AD	AD	180	AD	AD
A9	21	4	AD	AD	4	AD	AD	4	AD	AD	4	AD	AD	4	AD	AD
A10	AD															
A11	AD															
A12	25	0	0	0	10	AD	AD	15	AD	AD	0	0	0	0	0	0
B1	1778,5	188	50%	94	188	50%	94	188	50%	94	188	50%	94	188	50%	94
		168	AD	AD	168	AD	AD	168	AD	AD	168	AD	AD	168	AD	AD
B2	359	34	50%	17	34	50%	17	34	50%	17	34	50%	17	34	50%	17
		38	AD	AD	38	AD	AD	38	AD	AD	38	AD	AD	38	AD	AD
B3	161	28	50%	14	28	50%	14	28	50%	14	28	50%	14	28	50%	14
		5	AD	AD	5	AD	AD	5	AD	AD	5	AD	AD	5	AD	AD
B4	AD															
B5	150	30	50%	15	30	50%	15	30	50%	15	30	50%	15	30	50%	15
B6	330	70	50%	35	140	50%	70	40	50%	20	40	50%	20	40	50%	20
B7	5075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B8	70	14	50%	7	14	50%	7	14	50%	7	14	50%	7	14	50%	7
B9	AD															
B10	AD															
C1	44,2	17	50%	9	7	50%	3	7	50%	3	7	50%	3	7	50%	3
C2	45	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C3	370	77	50%	39	73	50%	37	73	50%	37	73	50%	37	73	50%	37
TOTAL CRDA k€	52148	1701	AD	AD	1716	AD	AD	316	AD	AD	291	AD	AD	1041	AD	AD

Financements PGE
Financements PAPI

Tableau 16 : Participation de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Actions	Coûts CRDA k€	Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5			
		éligible	Taux	k€													
A1 Evanier contamination des rivières	200	40	20%	8	105	20%	21	40	20%	8	0	20%	0	20%	0	20%	3
A2 Modification des pratiques de débouage	800	160	20%	32	160	20%	32	160	20%	32	160	20%	32	160	20%	32	32
A3 Pollution vinicole	640	0		0	10	20%	2	10	20%	2	10	20%	2	10	20%	2	2
A4 Epanchages	158	28	20%	6	28	20%	6	28	20%	6	28	20%	6	28	20%	6	6
A5 Assainissement	40	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A6 Réseau	29766	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A7 Bactério	11307	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A8 Baignade	810	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A9 Industrie	21	AD	AD	AD	AD												
A10 Objets flottants	AD																
A11 Bouchon vaseux	AD																
A12 Berge	25	AD	AD	AD	AD												
B1 Atterrissement	1778,5	356	20%	71	356	20%	71	356	20%	71	356	20%	71	356	20%	71	71
B2 Bras mort	359	72	20%	14	72	20%	14	72	20%	14	72	20%	14	72	20%	14	14
B3 Faune, flore	161	32	20%	6	32	20%	6	32	20%	6	32	20%	6	32	20%	6	6
B4 Zones humides	AD																
B5 Palus	150	30	20%	6	30	20%	6	30	20%	6	30	20%	6	30	20%	6	6
B6 Libre circulation	330	70	20%	14	140	20%	28	40	20%	8	40	20%	8	40	20%	8	8
B7 Etude poissons	5075	15	20%	3	15	20%	3	15	20%	3	15	20%	3	15	20%	3	3
B8 Etiage	70	14	20%	3	14	20%	3	14	20%	3	14	20%	3	14	20%	3	3
B9 Outils de communication	AD																
B10 DVD	AD																
C1 Animation	44,2	17	20%	3	7	20%	1	7	20%	1	7	20%	1	7	20%	1	1
C2 Animation	45	0	0	0	40	20%	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C3 Animation	370																
TOTAL CRDA k€	52148			167			202			161			153			156	
																	839

Tableau 17 : Participation du Conseil Régional de l'Aquitaine

Actions	Coûts CRDA k€		Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5			
	éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€
A1	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
A2	50	20%	10	50	20%	10	50	20%	10	50	20%	10	50	20%	10	50	20%	10
A3	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
A4	29	20%	6	29	20%	6	29	20%	6	29	20%	6	29	20%	6	29	20%	6
A5	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
A6	1734	45%	780	7580	45%	3411	0	45%	0	3300	45%	1485	600	45%	270	600	45%	270
A7	1918	32%	614	2499	32%	800	920	32%	294	1160	32%	371	860	32%	275	860	32%	275
A8	90	45%	41	90	45%	41	180	45%	81	90	45%	41	0					
A9	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
A10	AD																	
A11	AD																	
A12	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
B1	232	30%	70	232	30%	70	232	30%	70	232	30%	70	232	30%	70	232	30%	70
B2	36	30%	11	36	30%	11	36	30%	11	36	30%	11	36	30%	11	36	30%	11
B3	16	30%	5	16	30%	5	16	30%	5	16	30%	5	16	30%	5	16	30%	5
B4	AD																	
B5	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
B6	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B7	5	30%	2	5	30%	2	5	30%	2	5	30%	2	5	30%	2	5	30%	2
B8	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
B9	AD																	
B10	AD																	
C1	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
C2	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
C3	39	10%	4	37	10%	4	37	10%	4	37	10%	4	37	10%	4	37	10%	4
TOTAL CRDA k€			1541			4357			482			2003			651			9034

Tableau 18 : Participation du Conseil Général de la Dordogne

Actions	Coûts CRDA k€	Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5		
		éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€	éligible	Taux	k€
A1 Evaluer contamination phyto	200	20	20%	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A2 Modification des pratiques	800	100	40%	41	100	40%	41	100	40%	41	100	40%	41	100	40%	41
A3 Plans de desherbage	640	0	0	0	85	25%	21	85	25%	21	85	25%	21	85	25%	21
A4 Pollution vinicole	158	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
A5 Epanchages	40	20	20%	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A6 Assainissement	29766	4450	30%	1335	7602	30%	2281	4500	30%	1350	0	0	0	0	0	0
A7 Réseau	11307	1450	15%	218	1600	15%	240	300	15%	45	300	15%	45	300	15%	45
A8 Bactério	810	90	30%	27	0	0	0	0	0	0	90	30%	27	180	30%	54
A9 Baignade	21	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
A10 Industrie	AD															
A11 Objets flottants	AD															
A12 Bouchon vaseux	25	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
B1 Berge	1778,5	124	25%	31	124	25%	31	124	25%	31	124	25%	31	124	25%	31
B2 Atterrissement	359	36	25%	9	36	25%	9	36	25%	9	36	25%	9	36	25%	9
B3 Bras mort	161	16	25%	4	16	25%	4	16	25%	4	16	25%	4	16	25%	4
B4 Faune, flore	AD															
B5 Zones humides	150	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
B6 Palus	330	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
B7 Libre circulation	5075	10	20%	2	10	20%	2	10	20%	2	10	20%	2	10	20%	2
B8 Etude poissons	70	7	20%	1	7	20%	1	7	20%	1	7	20%	1	7	20%	1
B9 Etlage	AD															
B10 Inondation	AD															
C1 Outils de communication	44,2	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
C2 DVD	45	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
C3 Animation	370	39	10%	4	37	10%	4	37	10%	4	37	10%	4	37	10%	4
TOTAL CRDA k€	52148	1680			2634			1508			185			212		
		6219														

Financements PGE
Financements PAPI

Tableau 19 : Participation du Conseil Général de la Gironde

Pays du Libournais



EPIDOR
la rivière solidaire



Pays du
Grand Bergeracois



CONTRAT DE RIVIÈRE **Dordogne Atlantique**
Ensemble, vivons la rivière

EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
BP 13, 24250 Castelnau-la-Chapelle
Tél : 05.53.29.17.65
Fax : 05.53.28.29.60
Mél : epidor@eptb-dordogne.fr



www.eptb-dordogne.fr

